



**10e RENCONTRE BIENNALE**

**EUROPE TRAVAIL EMPLOI**

**LA CRISE DE L'UNION EUROPÉENNE ET  
DE L'EURO :  
COMMENT RENFORCER LE RÔLE DES  
ACTEURS SOCIAUX POUR SORTIR DE LA  
CRISE ?**

**ACTES**

**19 ET 20 JANVIER 2012  
PARIS**



# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b>	<b>Page 4</b>
<b>LA CRISE, LA FINANCIARISATION, QUELLES CONSÉQUENCES POUR LE MODÈLE SOCIAL DE DÉVELOPPEMENT, QUELLES CONSÉQUENCES POUR LA DÉMOCRATIE</b>	<b>Page 7</b>
<b>L'EUROPÉANISATION DE LA DÉMOCRATIE SOCIALE : Le cas de la négociation transnationale d'entreprise</b>	<b>Page 17</b>
<b>RÉGIONS EUROPÉENNES, DÉVELOPPEMENT DURABLE, DÉMOCRATIE</b>	<b>Page 26</b>
<b>TABLE RONDE CONCLUSIVE</b>	<b>Page 32</b>
<b>SYNTHÈSES ET CONCLUSIONS</b>	<b>Page 41</b>

*Rédacteur : Louis Marc Selva*



# INTRODUCTION

---

**Jeudi 19 janvier 2012**

**Roger Briesch**

Délégué Europe Lasaire

**Jean-Paul Huchon**

Président du Conseil régional d'Île-de-France

**Jean-Cyril Spinetta**

Président de Lasaire



## INTRODUCTION

◆ Ancien Président du Comité économique et social européen et présentement délégué Europe de Lasaire, **Roger Briesch** accueille et salue les participants de la Biennale. Il esquisse à grands traits la toile de fond sur laquelle se dérouleront les débats. Quels peuvent être le rôle et l'action des acteurs sociaux face à la crise de la dette et à celle du modèle social européen ? Partout nous sommes confrontés à la remise en cause de notre socle commun, celui des acquis sociaux, dont la dilapidation envisagée risque d'altérer définitivement l'adhésion des peuples au projet européen. Cette appréhension des salariés est légitime, mais elle ne saurait donner la main à la tentation du repli sur soi et de la fermeture, terrain fertile pour la croissance des populismes et des aventuriers de tout poil.

Il est temps que les acteurs sociaux donnent de la voix et n'abandonnent pas au Conseil des chefs d'Etats européens le monopole des initiatives pour tout ce qui touche à la mise en place d'une gouvernance qui ne soit pas seulement économique et financière, mais aussi sociale et, finalement, démocratique. Il s'agit de sortir de la léthargie ambiante et d'inciter la Commission européenne à résister à la tentation de n'être plus que l'appendice administratif du Conseil européen des chefs d'Etats. Il est urgent de retrouver l'équilibre initial entre la Commission, le Parlement et le Conseil. Ce n'est qu'en remettant la main sur ses véritables prérogatives que la Commission ressuscitera dans le cœur des citoyens cette envie d'Europe. Un bond en avant dans l'approfondissement de l'intégration politique est plus que jamais nécessaire. Cette Biennale vient donc à point nommé.

◆ L'Ile-de-France occupe d'un point de vue économique et démographique, la première place des régions d'Europe rappelle son président **Jean-Paul Huchon**. La Région est naturellement aussi en première ligne pour la mobilisation contre la crise. A ce titre, les responsables de sa gestion rejoignent la préoccupation commune à l'ensemble des participants de la biennale, à savoir trouver les moyens de concilier la contrainte imposée par des ressources financières limitées et le refus d'alimenter le cycle dépressif enclenché par la convergence des politiques restrictives dans toute la zone euro. Bref, il s'agit, sans céder à la tentation d'un budget véritablement keynésien, de maintenir l'effort d'investissement.

Pour qu'une politique publique se transforme en action efficace, encore faut-il qu'elle rencontre des partenaires qui puissent être traités comme des acteurs véritables. Jean-Paul Huchon rappelle que dans la région dont il a la charge, aucune décision de portée publique n'est prise sans des consultations longues et approfondies, faisant l'objet de révisions et de débats entre collectivités tout au long du parcours avant la décision finale. Que ce soit la politique des transports, celle touchant à la conversion vers l'écologie, ou encore la formation et la recherche, ce sont là autant d'occasions pour des assises où acteurs sociaux, représentants patronaux, porte-parole des corps intermédiaires et des collectivités concernées, peuvent faire valoir leurs points de vue et s'associer à la décision finale.

Jean-Paul Huchon rappelle enfin les contraintes inhérentes au schéma directeur d'aménagement auquel est soumise la seule région d'Ile-de-France. Sa révision prochaine donnera une occasion à plus grande échelle de mettre en oeuvre cette forme de gestion publique par la concertation et le débat. C'est peut-être là, la manière la plus concrète de contrecarrer, par delà les aspects proprement économiques de la crise actuelle, la défiance à l'endroit de la politique qu'on sent monter de toutes parts dans l'esprit des citoyens et qui constitue le plus grave des dangers pour une société qui entend demeurer véritablement démocratique.

◆ **Jean-Cyril Spinetta**, Président de Lasaire, souligne que cette dixième biennale se situe dans le droit fil des neuf biennales qui l'ont précédée dans la mesure où, à son tour, elle se propose de réfléchir aux conditions nécessaires pour remettre au centre du jeu les différents acteurs sociaux et de rappeler aux différents responsables européens que les réalités dont ils ont la charge ne sont pas seulement économiques, mais tout autant, voire plus encore, d'ordre social. Or le risque est grand de voir, pour peu que la conjoncture y invite, le rôle des acteurs sociaux marginalisé et repoussé dans l'ombre, au nom de l'urgence des décisions à prendre, ou de considérations dictées trop souvent par le réalisme financier à court-terme. Ces urgences simulent souvent des *a priori* extrêmement puissants.

La neuvième biennale, celle de 2008, s'était déjà déroulée sur fond de crise : Le mot d'ordre en avait été l'appel à la mobilisation, à l'échelle européenne de tous les réseaux sociaux, patronaux, syndicaux et citoyens pour analyser et contrecarrer au plus vite les effets de cette crise. Elle s'était conclue par la rédaction d'un mémorandum à transmettre d'urgence au gouvernement français

assurant à l'époque son semestre de responsabilités à la tête de l'Europe. Il s'agissait d'attirer l'attention des dirigeants sur le rôle que devaient pouvoir jouer les acteurs sociaux dans l'économie réelle, pour peu que celle-ci soit fondée sur le travail, l'innovation et la régulation du marché. Par leur seule présence au centre du jeu, les acteurs sociaux seraient en mesure d'intervenir dans les lieux de la décision économique. L'idée avait été aussi lancée d'une conférence sociale européenne à l'image des rencontres de Val Duchesse. On peut regretter que ces préconisations n'aient pas été retenues, tant il est vrai qu'elles auraient pu contribuer aux solutions destinées à remédier aux déséquilibres économiques à l'intérieur de l'Union européenne, lesquelles bloquent désormais toute avancée réelle. Depuis, la situation n'a fait que s'aggraver. La crise encore « locale » de 2008 s'est étendue au reste du monde. Son moteur tient dans une « solvabilisation » artificielle de la demande par l'endettement, celui des institutions financières et des Etats, ainsi bien sûr, que l'endettement des particuliers. Ce modèle a désormais atteint ses limites. Encore aurait-il fallu que les dirigeants en place acceptent d'en tirer les conséquences.

La présente biennale, quant à elle, centrera sa perspective sur le rôle que les acteurs sociaux devraient pouvoir jouer pour aider à mettre en place les instruments et les actions devant conduire à une sortie de la crise qui soit inséparable d'une remise en selle du projet européen.

Plus précisément, conformément aux méthodes de travail déjà en place dans les biennales précédentes, cette dixième biennale entend s'appuyer sur l'observation et l'analyse comparée de certains modèles sociaux ayant fait leur preuve dans des Etats membres, c'est-à-dire là où les acteurs ont su jouer un rôle décisif dans la mise en place et le fonctionnement de systèmes sociaux performants. Les pays scandinaves en ont été l'exemple le plus éclatant ainsi que Gösta Rehn, le père du modèle suédois, avait déjà eu l'occasion de le montrer, lors de la 3<sup>ème</sup> biennale, en 1994. Les modèles reposent sur une approche de long terme, dans la mesure où ils prennent en compte le temps de l'anticipation et de la négociation qu'implique le souci de maintenir les compétences et l'adaptation continue au changement. Face à l'envahissement des logiques de court terme, l'exemple suédois avait montré à quel point un projet économique cohérent n'était pas concevable sans une vision à long terme pour en établir et en maintenir, étape après étape, la pleine cohérence.

Quel rôle peut alors jouer un laboratoire d'idées comme Lasaire dans ces temps d'incertitude ? Comment peut-il capitaliser la somme d'expériences, d'analyses et de propositions que constituent les biennales qu'il organise depuis plus de vingt ans ? Lorsqu'on revient sur tous les débats auxquels elles ont donné lieu, force est de constater qu'elles ont ouvert la voie à bien des réflexions et bien des propositions d'action qui auraient pu et qui devraient encore – il ne faut pas cesser de s'en persuader – servir de contrepoids à une certaine pensée trop convenue et faciliter une démarche plus proche du réel ainsi que de l'emprise qu'on peut espérer avoir sur lui.

Le programme de la dixième biennale se sera déroulé en deux temps. D'abord, à Athènes, en concomitance avec une conjoncture dramatique pour la démocratie grecque et pour l'avenir de l'Union européenne. Ensuite à Paris, où, pendant deux jours, les participants se pencheront sur les nouveaux aspects de la crise, en insistant sur deux aspects : d'une part, dans une première table ronde sur *l'europeanisation* de la démocratie sociale, et d'autre part, dans une seconde table ronde sur la question des régions européennes et l'enjeu qu'elles représentent pour le développement durable et la pratique de la démocratie.



**LA CRISE, LA FINANCIARISATION, QUELLES  
CONSÉQUENCES POUR LE MODÈLE SOCIAL DE  
DÉVELOPPEMENT, QUELLES CONSÉQUENCES POUR  
LA DÉMOCRATIE ?**

---

**Jeudi 19 janvier 2012**

**Joël Maurice**

Economiste Lasaire

**Emmanuel Julien**

Vice-Président de la Commission Affaires Sociales de Business Europe

**Bernadette Segol**

Secrétaire Générale de la CES

**Christos Polyzogopoulos**

Président du CES Grec

**Pervenche Berès**

Présidente de la Commission Emploi Affaires Sociales au Parlement Européen



## LA CRISE, LA FINANCIARISATION, QUELLES CONSÉQUENCES POUR LE MODÈLE SOCIAL DE DÉVELOPPEMENT, QUELLES CONSÉQUENCE POUR LA DÉMOCRATIE ?

◆ **Joël Maurice** présente les conclusions de sa réflexion sur les conséquences que la crise financière risque d'entraîner pour le modèle social compris comme partie prenante de la démocratie. Cette question avait d'ailleurs déjà été au centre du premier débat ayant inauguré le séminaire d'Athènes en novembre 2011.

Il commence par un bref rappel des enchaînements de la crise : creusement des inégalités dans la plupart des pays du monde (dénoncé par l'OIT et l'OCDE), montée, dès 2007, des tensions sur les marchés de l'immobilier aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, éclatement au grand jour de la crise financière à l'occasion de la faillite de *Lehman Brothers*, le 15 septembre 2008, interventions massives (plutôt bien coordonnées) des banques centrales, ralentissement brutal du commerce international et des investissements privés, mobilisation (plutôt mal coordonnée) des politiques budgétaires pour se substituer à la demande privée défaillante, puis le G20, sans résultat vraiment probant. Au début 2010, c'est l'éclatement de la crise grecque qui déclenche, à son tour, une violente offensive des marchés contre les dettes souveraines au sein de la zone euro, laquelle avait pourtant jusque là protégé les Etats membres et leur avait assuré des taux d'intérêts bas, avec des spreads<sup>1</sup> insignifiants ; et depuis lors, on assiste à une course poursuite entre les exigences des marchés, imposant entre les Etats membres de la zone euro des taux d'intérêts discriminatoires, et les réactions défensives des Etats membres de la zone euro, parant au plus pressé, toujours ressenties comme trop tardives ou insuffisantes, ou même comme « punitives », sourdes aux risques de cercles vicieux récessionnistes et à leurs conséquences sociales, insensibles à la montée de la colère des opinions publiques ; le tout dans un silence assourdissant sur les perspectives d'avenir sur lesquelles pourrait prendre appui un projet européen mobilisateur.

Quant à la crise de la zone euro, elle se déroule sur deux terrains principaux, interdépendants : celui de la discipline budgétaire et celui des réformes structurelles, euphémisme pour éviter le terme de « dévaluation interne ». Or, fait remarquer Joël Maurice, ces deux terrains de manœuvre soulèvent d'importantes questions au regard du modèle social et de la démocratie.

D'où le caractère de plus en plus obsessionnel de la discipline budgétaire. Ainsi s'explique la mise en place du « semestre européen », qui vise à encadrer en amont l'adoption des budgets nationaux. Mais bien plus, la Commission a présenté, avec l'approbation du Conseil, un paquet de six propositions législatives (le fameux « six-pack »), que le Parlement européen a ratifié le 29 septembre 2011, qui donne plus de poids au Pacte de stabilité et de croissance. Le sommet de la zone euro du 26 octobre 2011, suivi du Conseil européen des 8 et 9 décembre 2011, ont débouché sur l'annonce d'un nouveau pacte budgétaire ainsi que sur le « développement des instruments de stabilisation pour faire face aux problèmes à court terme ». Ainsi, d'une part, l'engagement est pris de « mettre en place une nouvelle règle budgétaire comportant un déficit structurel annuel n'excédant pas 0,5 % du PIB nominal », règle qui sera introduite dans les systèmes juridiques nationaux au niveau constitutionnel ou équivalent. D'autre part, il est convenu d'accélérer la mise en place du traité instituant le Mécanisme européen de stabilité (MES), l'objectif étant qu'il entre en vigueur en juillet 2012 et qu'en cas d'urgence la décision de l'utiliser puisse être prise « par une majorité qualifiée de 85 % ». Etant donné la décision prise par le Premier ministre britannique, ces mesures devraient vraiment prendre la forme d'un nouveau Traité à signer avant mars 2012, l'objectif demeurant d'intégrer ces dispositions dans les traités de l'Union le plus rapidement possible.

Reste à savoir si ce nouveau pacte hybride, à la fois intergouvernemental et appelé à être intégré dans les traités de l'Union fera droit aux exigences démocratiques essentielles en matière de budget d'impôts et de dettes publiques ? On a bien l'impression qu'il va être négocié au pas de charge et de gouvernement à gouvernement. A ce stade, force est de constater qu'aucune avancée ne se dessine sur des questions de fond, soigneusement passées sous silence. Pour n'en citer que deux :

- Faut-il persévérer avec l'interdiction actuelle de tout financement primaire des déficits publics et des échéances des dettes souveraines par la BCE ? Peut-on se satisfaire du « système D » que sont les

<sup>1</sup> Dépassement par rapport au taux d'intérêt le plus bas, consenti à l'Etat « qui inspire le plus confiance » (à savoir : l'Allemagne).

- financements non conventionnels de la BCE, que ce soit sous la forme de rachats de dettes souverains sur le marché secondaire, ou sous la forme de liquidités accordées aux banques privées pour qu'elles puissent acheter, à leur tour, de la dette souveraine sur le marché primaire ? Ne vaudrait-il pas mieux confier à la BCE une responsabilité de prêteur en dernier ressort ?
- Une monnaie unique, éminemment fédérale, peut-elle être stable sans un budget fédéral ? Il s'agirait naturellement d'un budget ayant ses ressources fiscales propres (taxation des transactions financières ou des émissions de gaz à effet de serre) ou issues par transfert de ressources fiscales déjà existantes au sein des Etats membres. Ce budget fédéral aurait alors ses domaines de compétence propres en matière de dépenses : d'une part, mutualisation des dettes existantes (structure de défaillance sociale proposée par les Sages allemands), d'autre part, dépenses d'intérêt commun (énergie, environnement, grands réseaux, recherche).

Le volet compétitivité, quant à lui, est tout aussi problématique. Ainsi le Pacte pour l'euro, approuvé par le Conseil européen des 24-25 mars vise-t-il à améliorer la compétitivité et à parvenir à un plus haut niveau de convergence. Pour renforcer la compétitivité, tout dépend du *coût unitaire de la main d'œuvre* (CUM) : il est recommandé, précise le Pacte, de « réexaminer les dispositifs de fixation des salaires et le cas échéant le degré de centralisation du processus de négociation, ainsi que les mécanismes d'indexation ».

Or, fait remarquer Joël Maurice, intégrer les gains de productivité revient à stabiliser le partage salaire/profits dans la valeur ajoutée. Rien n'est dit sur le niveau de ce partage, alors même que la part salariale a nettement baissé dans nombre d'Etats dont l'Allemagne. Peut-on sortir de la crise sans s'interroger sur l'opportunité de redresser ce rapport dans un sens plus favorable aux salariés, ce qui aurait pour effet de soutenir la demande ?

Par ailleurs, le Pacte pour l'euro insiste sur la nécessité d'associer, dans le cadre du sommet social tripartite, les partenaires sociaux, dont l'autonomie doit être préservée dans le cadre des conventions collectives. Mais cette invocation paraît bien formelle, face à la mise en cause des conventions collectives, ainsi que du niveau des salaires et de celui des retraites dans les pays « sous ajustements », avec la perspective de la voir s'étendre au reste de la zone euro. Il est, en outre, recommandé de favoriser la « flexisécurité », de réduire les charges fiscales pesant sur le travail, afin de le rendre attrayant tout en préservant le niveau global des recettes fiscales ; comme si la flexisécurité allait par elle-même créer des emplois alors que la croissance fait défaut.

Pour ce qui est de la consultation sociale, le Pacte de l'euro précise qu'une « attention particulière » devra être accordée aux pays confrontés à des « défis majeurs » en matière de compétitivité ! Fort heureusement, le Parlement européen a obtenu que les enquêtes sur la productivité portent également sur les pays en excédent. Mais la question se pose alors de savoir pour quelle raison il serait plus logique de demander aux pays déficitaires de réduire le niveau de leurs salaires (« dévaluation interne ») plutôt qu'aux pays excédentaires de hausser le leur (« réévaluation interne »).

Comme en matière de finances publiques, la gestion actuelle de la crise de l'euro a des implications insidieuses profondes sur le modèle social européen et sur la démocratie. Il existe donc un besoin considérable de débat démocratique sur les enjeux sociaux à sauvegarder et à promouvoir au sein de la zone euro dans son ensemble. Bref, plutôt que de s'accommoder d'un accord international exclusivement coercitif et conclu à la sauvette, le moment n'est-il pas venu d'exiger l'élaboration véritablement démocratique d'une réforme en profondeur, faisant reposer la zone euro sur trois piliers, le monétaire, le budgétaire et le social sans lesquels aucune stabilité ne sera possible ? Une telle réforme serait, bien entendu, ouverte aux autres membres de l'Union qui souhaiteraient s'y joindre.

◆ Avant de donner la parole à Emmanuel Julien, **Joël Decaillon**, Vice-Président exécutif de Lasaire, lance deux interrogations : quel sens peut-on encore donner à l'idée d'autonomie des partenaires sociaux dans le contexte d'une crise aussi grave ? D'autre part, à quel niveau les syndicats et les organisations patronales doivent-ils conduire leurs négociations pour mettre en oeuvre l'effet de solidarité et de cohérence dont ils ont la charge dans le cadre véritablement européen ?

◆ **Emmanuel Julien** rappelle que *Business Europe* qu'il représente ici, regroupe 34 organisations patronales émanant de 30 pays. Pour le MEDEF qui en est partie prenante, l'Europe doit se construire à partir de deux exigences, d'une part la gouvernance économique et d'autre part le dialogue social. Aux yeux de *Business Europe*, s'il est erroné de parler de la crise, il est en revanche vrai

qu'il y a des crises, différentes dans le temps et dans l'espace. Actuellement, la crise affecte surtout les pays du sud et les pays baltes. De même, il serait faux de penser que la crise financière de 2008 est l'explication de la crise de la dette qui ravage l'Europe actuellement. Voilà d'ailleurs longtemps que le MEDEF s'alarme de la montée de l'endettement public pratiqué par tous les Etats d'Europe.

Désormais en effet, le système social, en France et ailleurs en Europe, connaît un déficit aussi bien en termes comptables qu'en termes de crédibilité. Chaque pays est un cas d'espèce mais aussi un lieu d'expérimentation stimulante. Aussi n'y a-t-il pas lieu de désigner de bouc émissaire. Certains pays européens s'en sont mieux tirés économiquement et socialement. Ce sont des pays qui, à y regarder de plus près, ont payé deux fois d'une part en étant contributeurs nets au budget de l'UE, d'autre part en venant au secours d'Etats membres en difficulté. Par ailleurs, Emmanuel Julien tient à saluer le sang-froid que la CES a su garder face à une conjoncture politique et sociale particulièrement tendue dans un certain nombre de pays européens. *Business Europe*, sous l'instigation du MEDEF, négocie d'ailleurs actuellement avec la CES un programme de travail sur le dialogue social européen pour la période 2012-2014, en mettant l'accent sur les pays européens qui ont traversé la crise avec plus de succès et d'efficacité que les autres. Les conclusions à tirer de ce genre de travaux invite à sortir des visions parfois un peu stéréotypées du dialogue social. Ainsi, la négociation décentralisée n'est pas forcément synonyme de *modération salariale* pas plus que la centralisation de la négociation collective n'est synonyme d'*inflation salariale*. Cela dit, il faut bien reconnaître que le modèle social de développement qui a eu tant de succès en Europe est désormais bel et bien cassé, faute de croissance, faute de vision européenne en matière économique et sociale, et faute aussi de vision mondiale. Cette absence de perspectives communes sur la mondialisation a des effets directs sur la construction européenne, dans la mesure où l'évolution de celle-ci n'est plus séparable de celle du monde dans son ensemble. Bref, aux yeux de *Business Europe*, l'Europe a touché les limites de ses choix collectifs. Ainsi, toutes les règles et les critères de la croissance économique ont changé depuis l'*Acte Unique* signé en 1986, et son impact sur la monnaie, les douanes, les règles comptables, bientôt suivi de celles des nouvelles technologies de la communication.

Que ce soit dans le domaine économique ou le domaine social, la mondialisation oblige l'Europe à se poser la question des limites de la mutualisation. Il est d'ailleurs normal que dans le domaine social, on se heurte à une plus grande résistance au changement. Comment rétablir la responsabilité individuelle sans briser les solidarités ? Il ne saurait être question de lâcher les deux bouts de la corde. Or au niveau de l'Europe, cette entreprise est de plus en plus difficile. En revanche, il y a une véritable unité européenne en matière commerciale. A ce titre, le *pacte euro plus* et le traité qui doit s'ensuivre sont de bons signaux. De plus, ce pacte offre beaucoup de garanties, ce qu'on ne trouve pas au niveau mondial, tant il est vrai que le FMI agit sans songer à établir de coordination avec une institution comme l'OIT, et vice-versa, même si la question en a été posée au G20. Le *pacte euro plus*, quant à lui, ne manque pas d'ambition en matière de coordination, de compétitivité et de convergence. Par ailleurs, les garde-fous sociaux sont importants : respect des traditions du dialogue social, respect de l'autonomie des partenaires sociaux, sommets sociaux tripartites, croissance équilibrée bien répartie dans la zone euro, du moins en théorie. Dans la pratique, la situation est moins rose. Trois questions se posent en effet :

1. Y-a-t-il une réelle transparence dans l'application de ce pacte ? Apparemment, ce n'est pas le cas. Ainsi, on ignore tout de la nature exacte des rapports entre la Grèce et la Troïka.
2. *La gouvernance* existe-t-elle vraiment ? A l'heure actuelle, il est difficile d'affirmer que ce mot recouvre un système identifiable clairement.
3. Quel est le consensus visé ? N'est-il pas évident que moins que jamais les conditions ne sont réunies pour y parvenir ? A ce sujet, Emmanuel Julien propose, en réaction à l'interrogation de Joël Decaillon, sa définition de l'autonomie des partenaires sociaux : c'est leur capacité à répondre ensemble aux problèmes posés, que ce soit au niveau communautaire ou au niveau national.

Il n'en reste pas moins évident que la situation financière est grave et que les partenaires sociaux ont vocation à intervenir comme des garants de la démocratie. De ce point de vue, il y a entre les partenaires sociaux une perplexité partagée sur la réponse à donner aux défis actuels. Le niveau du dialogue social dans les différents pays d'Europe ne peut pas prétendre non plus se substituer aux instances parlementaires et à la responsabilité éminemment démocratique qui leur revient de voter le budget. D'où la proposition du MEDEF de confier à un sous-comité issu du comité sur le dialogue social européen, la mission de réfléchir aux moyens d'associer les partenaires sociaux à la réforme

économique et sociale qui est en cours dans de nombreux pays d'Europe. En conclusion, rappelle Emmanuel Julien, si la démocratie est une chose beaucoup trop sérieuse pour être réservée aux gouvernements, elle ne saurait non plus se passer d'un système représentatif digne de ce nom.

◆ **Bernadette Ségol**, secrétaire générale de la CES, rappelle à son tour que la CES représente 36 pays européens et 87 confédérations. A l'instar de *Business Europe*, la CES nourrit un projet pour l'Europe, même s'il est quelque peu différent de celui des employeurs.

Le constat : sur le front économique, les nouvelles sont mauvaises, très mauvaises même, tout comme sur le front social. Le chômage atteint des chiffres record dans l'ensemble de la zone euro. Quant au niveau des déficits publics, ils ont largement crevé le plafond fixé par le Traité de Maastricht. Les décideurs européens, quant à eux, se refusent à regarder la vérité en face. Ils ne proposent rien d'autre que des stratégies d'austérité, en dépit des proclamations d'intérêt sur la nécessité d'une relance.

Le fait est que, depuis une bonne dizaine d'années on « fait la leçon » aux travailleurs européens, leur enjoignant d'être plus flexibles, et moins exigeants en matière salariale. De plus, il leur faudrait se montrer moins dépendants des prestations sociales, accepter sans condition, la mobilité professionnelle et se résigner à une baisse de la protection de l'emploi. La main d'œuvre est devenue la variable d'ajustement pour une politique de l'offre, au nom de laquelle les entreprises, elles, ont été, à l'inverse, véritablement « dorlotées ». Ces reculs sociaux sont au cœur de l'action de la *Troïka* et des différents *paquets* de gouvernance économique. Parallèlement à cette poussée, on note celle visant à décentraliser la négociation salariale, du niveau sectoriel vers le niveau de l'entreprise individuelle. Ce mouvement, quoi qu'on en dise, entraîne le plus souvent une baisse du niveau des salaires. Résultat : depuis la fin des années 90, le taux de croissance annuelle des salaires négociés par convention collective est tombé aux alentours de 2 %. Par ailleurs, même pendant les périodes d'embellie économique, les salaires sont restés stagnants dans la zone euro.

Du côté des entreprises, les actionnaires et les dirigeants ont vu leurs rémunérations augmenter fastueusement : salaires mirifiques, dividendes fastueux, rachats d'action, etc... D'où le caractère de plus en plus inéquitable des économies européennes. Or les riches ne dépensent pas la totalité de leurs revenus tandis que les ménages pauvres n'ont pas le niveau de revenus nécessaires pour satisfaire leurs besoins. C'est cette extraordinaire contradiction qui a servi de base à l'essor de *l'économie-casino*, autrement dit la toute puissance des marchés financiers : Les Etats-Unis, l'Espagne, l'Irlande et, chose surprenante la Suède sont les pays où cette politique de crédit facile ouvert aux ménages à revenus modestes à été le plus systématiquement pratiquée. Dans ces pays, et par contagion dans le reste de l'Europe, le miracle économique a donc reposé sur un endettement collectif longtemps resté invisible. Dans le sillage de la déréglementation financière, les banques ont été incitées à étendre leurs crédits aux particuliers bien au-delà des ressources de ceux-ci en recouvrant, au besoin, à des formules de prêt passablement opaques au regard extérieur.

Bref, pour la CES, la crise actuelle, celle des marchés financiers, a bien comme condition nécessaire l'existence et même le renforcement des inégalités dans l'accès aux revenus. Aujourd'hui, les limites sont atteintes. Le boom spéculatif s'est transformé en fiasco. Seule l'Allemagne a su résister à la tentation de la spéculation financière. Sa croissance économique repose sur celle de ses exportations, associée une politique de modération salariale et à une désinflation compétitive. C'est d'ailleurs ce modèle qu'on essaye d'imposer à tous les pays européens, en oubliant que le « succès » allemand s'est fait au détriment de la demande intérieure. Or pour la CES, la « relance sociale » est un moyen de sortir de la récession. Loin d'être partie prenante au problème, les droits sociaux dont le droit du travail, font partie de la solution. Aussi est-il urgent de décourager la spéculation, de taxer les transactions financières, de lancer des obligations européennes pour relancer la croissance. De plus, la CES est favorable à l'idée de faire de la Banque centrale européenne le *prêteur en dernier ressort*. Enfin, l'heure est venue de consacrer de gros investissements dans la lutte contre le changement climatique et dans l'économie durable.

Revenant sur le volet social de ses préconisations, la secrétaire générale de la CES évoque la jurisprudence *Laval*, formulée par la Cour de Justice européenne et aboutissant à subordonner le droit de grève au droit économique. Il s'agit d'inverser cette tendance, tout comme les facilités attachées au détachement des travailleurs vers le moins-disant social qui accentue la dérive vers l'accroissement du travail précaire et instable. D'une manière plus générale, la CES appuie, dans tous les pays, les confédérations syndicales dans leur résolution à obtenir des salaires plancher équivalant au moins à 50

% du salaire médian ou à 60 % du salaire moyen observé dans le pays. La CES a parfaitement conscience que les directives que la Troïka impose à la Grèce, ont parmi leurs effets, celui d'abaisser le seuil du salaire minimum et, plus généralement, d'éliminer les salaires négociés au niveau sectoriel. C'est une impasse. A cet égard, il est dans l'intérêt même des entreprises de ne pas favoriser la précarisation croissante des contrats salariaux. Par ailleurs, *la règle d'or* prévue par le récent traité de discipline budgétaire ne peut que désespérer les travailleurs. La CES met cependant ses espoirs dans la mise en œuvre de la concertation sociale au niveau européen. Encore faut-il qu'elle entraîne des changements réels dans la condition des travailleurs. La CES est, pour sa part, prête à discuter des formes que pourrait prendre le tripartisme dès lors que ses interlocuteurs ne lui opposent pas le mur de leurs certitudes idéologiques, à savoir l'aménagement du marché du travail en échange d'une promesse de croissance renvoyée aux calendes grecques ! La CES a besoin que soient prises des initiatives qui redonnent l'espoir aux travailleurs. Faute de quoi, l'Europe sera livrée aux différentes déclinaisons du populisme et du nationalisme, positions totalement étrangères aux valeurs que défend la CES.

◆ **Christos Polyzogopoulos**, Président du CES grec, se félicite de voir que la biennale de Paris est l'occasion de poursuivre et d'approfondir les analyses entamées à Athènes concernant l'avenir de l'Europe sociale. Il constate que depuis que l'UE est dominée par une philosophie ultra-conservatrice, « l'acquis social européen » est considéré comme un boulet, dont le poids pèserait trop lourdement sur la compétitivité de l'économie. Ce recul des acquis sociaux n'est pas sans conséquence sur l'état de la société en général dont la cohésion se disloque, tandis que les contraintes budgétaires imposées par la pression des marchés asservissent le pouvoir politique. Les citoyens ont bien raison de faire porter la responsabilité d'une telle débâcle sur les épaules des hommes politiques en place, sans exonérer pour autant les organisations syndicales. Il est grand temps de changer en profondeur le mode de *gouvernance* mise en place en Europe, ce qui ne veut pas dire qu'il faut se plier aux préconisations de la chancelière allemande, Angela Merkel. En effet, celles-ci ne peuvent qu'alimenter l'euro-scepticisme ambiant et pousser les peuples dans leur retranchement national. Si une telle évolution se poursuivait, ce serait la négation absolue de l'idéal européen.

Bref, selon Christos Polyzogopoulos, plutôt que des gestionnaires et des technocrates, l'Europe a besoin de visionnaires aptes à redonner du crédit aux valeurs d'égalité devant les lois, de solidarité et de cohésion sociale. En attendant, la situation grecque se détériore rapidement mais la responsabilité de cette situation n'est pas seulement grecque. Les autres pays européens y ont aussi leur part, à commencer par l'Allemagne dont, face à la crise, les initiatives ont été fautes, et lorsqu'elles étaient justes, tardives. De toute manière, en prescrivant une dévaluation interne par l'entremise d'une baisse des salaires et des retraites de l'ordre de 20 %, la Troïka mise en place par l'Europe a déclenché une récession de longue durée qui, selon plusieurs estimations, risque de diminuer d'environ 20 % le PIB. Quant au chômage, il avoisine déjà 20 % de la population active. De toutes façons, l'ensemble des économies européennes est soumis aux attaques des marchés comme en témoigne la dégradation de la note attribuée à la France par une des grandes agences de notation.

Que préconise l'intervenant grec ? D'abord une émission d'obligations européennes et la taxation des transactions financières. Il y a aussi la nécessité de trouver un accord européen fixant le salaire minimum, devenu obligatoire, au niveau équivalent à 60 % du salaire moyen constaté dans le pays concerné. D'une manière plus globale, il s'agit de mettre en œuvre une relance entraînant à sa suite une hausse de la productivité dans l'ensemble de l'UE. Christos Polyzogopoulos termine en formant le vœu que Lasaire organise des séminaires de même type dans d'autres pays de l'UE, tels que les pays baltes, l'Europe du Sud et l'Europe dite Orientale.

### DÉBAT GÉNÉRAL

◆ **Bogdan Hossu**, président du Cartel Alfa (syndicat chrétien roumain) est frappé de constater l'absence de vision sociale dans les formes de *gouvernance* européenne, comme en témoigne la part fort modeste réservée aux normes sociales dans les « acquis communautaires » qu'en devenant membre de l'UE, la Roumanie s'est engagée à respecter. Priorité a été donnée aux questions économiques et à la déréglementation, domaines dans lesquels l'Union européenne d'une part, le FMI et la Banque mondiale de l'autre, n'ont toujours pas accordé leurs violons. De fait, les institutions internationales qui ont fortement pesé sur le sens des réformes à introduire dans les pays de la « dernière vague » d'adhésion à l'UE, en étaient restées aux conceptions de Bretton Woods, totalement imprégnées des valeurs

américaines, pour lesquelles la responsabilité individuelle doit se substituer à toutes les formes de solidarité collective. On ne s'étonnera donc pas de découvrir que la Roumanie a privatisé à tout-va ses services publics et qu'elle n'a rien trouvé à redire à la fameuse *directive Bolkenstein*. Le Président de la République roumaine en a tiré très officiellement la conclusion par ces mots : « c'est la fin de l'Etat social ». Pas seulement de l'Etat social, mais plus radicalement encore, c'est la destruction du contrat social entre l'Etat et le citoyen. L'Union européenne est-elle prête à relever le défi qui lui est ainsi lancé ?

Le démantèlement de l'Etat social a naturellement comme première conséquence, l'effacement des *acteurs sociaux* et la disparition des mécanismes de la concertation. La privatisation est devenue une consigne que les autorités en place entendent appliquer avec fanatisme. Un seul exemple : Raed Arafat, le médecin (d'origine palestinienne) qui avait acquis une énorme popularité dans tout le pays pour avoir mis sur pied l'équivalent roumain du SAMU, s'est vu stigmatisé par le Président de la République en personne comme « ennemi de la Santé Publique » pour avoir protesté contre la privatisation des hôpitaux publics, où il voit comme la plupart des Roumains, la source d'une corruption incontrôlable et de passe-droits grassement monnayés. Toutes ces privatisations à la hussarde suscitent énormément d'agitation et de mouvements de rue, auxquels les syndicats n'ont d'ailleurs pas prêté la main. Sans souhaiter la révolution, Bogdan Hossu espère que, forts des préconisations de la CES, les syndicats et les partisans du changement sauront faire prévaloir la mise en place de salaires planchers calculés en fonction du PIB respectif de chaque Etat membre, assurant pour tous les volets sociaux, l'éducation, la santé, etc... un pourcentage minimum d'investissements. C'est ainsi que, pas à pas, pourra se construire la convergence vers une norme européenne conforme aux valeurs proclamées par l'UE

◆ **Javier Doz Orrit**, secrétaire international de la CCOO, commence par évoquer la cure d'austérité drastique à laquelle s'est condamnée l'Espagne : une réduction de 16,5 milliards d'euros en 2012 pour l'ensemble des administrations publiques a été fixée par Angela Merkel lors de sa rencontre avec le premier Ministre Mariano Rajoy. Additionnés aux réductions de crédits publics déjà votées par le gouvernement précédent, ce seront quelque 50 milliards auxquels l'Etat espagnol et les régions autonomes devront savoir renoncer, principalement aux dépens de l'éducation et de la santé. Bref, les deux gouvernements espagnols se sont montrés très disciplinés eu égard aux injonctions européennes et allemandes. Or, l'échec est total : loin de préparer le redressement économique, l'Espagne, à l'instar du reste de l'Europe, s'enfonce dans la récession. Le rétrécissement de la base fiscale réduit d'autant plus les possibilités pour l'Etat et les régions de relancer la machine économique. Il s'agit là véritablement d'une insulte au bon sens.

La réforme du marché du travail entreprise par le gouvernement Zapatero s'avère, quant à elle, un échec absolu. Le chômage atteint six millions de personnes, soit 22 % de la population active, même si ce chiffre doit être tempéré par les chiffres de l'économie dite informelle, qui avoisinerait 23 % du PIB espagnol. L'écart de revenus entre les 20 % les plus riches et les 20 % les plus pauvres des ménages espagnols a énormément augmenté durant ces quatre dernières années. Le dialogue social avec le patronat n'a pas non plus abouti. En désespoir de cause, les syndicats espèrent sauver au moins le principe de l'autonomie des acteurs sociaux que le gouvernement est tenté de leur contester. Javier Dos insiste sur l'aggravation du discrédit qui frappe de plus en plus la politique d'austérité imposée par les autorités européennes en général et par l'Allemagne en particulier. Il y a là bel et bien une crise de la légitimité démocratique au cœur même de la *gouvernance* à l'europpéenne. Trois exemples en fournissent une illustration difficilement contestable :

1. Le pouvoir que s'est arrogé la *troika* européenne d'imposer ses directives et ses injonctions envers et malgré le droit interne du Portugal et de la Grèce. Or, le pouvoir de commandement est exercé par des bureaucrates et des fonctionnaires européens qui agissent en dehors du contrôle démocratique réel que l'on pourrait attendre du Conseil européen ou du Parlement européen.
2. Le refus sans état d'âme qu'a opposé, à Deauville, la chancelière allemande au président Sarkozy qui préconisait une garantie de principe à l'ensemble des dettes souveraines émises par les Etats de la zone euro. Le refus de Angela Merkel a prévalu sur le point de vue de la majorité des ministres d'économie.
3. L'exemple hongrois est plus flagrant encore. Sans doute le gouvernement de Victor Orban a-t-il fait adopter des modifications dans la constitution de son pays dont l'orientation est discutable. Mais, du point de vue du strict fonctionnement des procédures démocratiques, les réformes adoptées par le parlement hongrois sont infiniment moins critiquables que l'autoritarisme aveugle



avec lequel la *gouvernance* européenne impose ses règlements à l'ensemble des Etats européens sans le contrepoids d'un véritable contrôle démocratique. Le diagnostic s'impose : l'Europe se construit dans le déni des vraies valeurs de la démocratie.

◆ **Kàroly György**, secrétaire international de l'Union nationale des syndicats hongrois, fait remarquer qu'il vient du seul pays de l'Union européenne qui ait échappé aux mesures d'austérité. C'est du moins ce à quoi le Premier ministre s'engage. Plus exactement, on a affaire ici à un double langage, tant il est vrai que Victor Orban a tenu à Strasbourg un tout autre discours. Deux points sont soulignés :

1. Le déficit démocratique en Hongrie même et dans le fonctionnement des institutions européennes
2. Le degré de participation des syndicats à la politique sociale menée en Hongrie.

Kàroly György constate que dans la salle du Conseil économique et social huit groupes politiques ont l'habitude de confronter leurs vues et de les soumettre à un débat public. Quel contraste avec la Hongrie, où, dès son accession au pouvoir, le président Orban, n'a pas craint d'annoncer aux syndicats de travailleurs et aux organisations d'employeurs, qu'ils ne représentaient personne, dès lors que lui-même Victor Orban, ayant obtenu les deux tiers des voix au Parlement, monopolisait à lui tout seul, et en toute légitimité, la fonction représentative.

Certes la Hongrie demeure une démocratie. Cela dit, les instruments pour la mettre en œuvre, sont biaisés ; et étendant son propos, Kàroly György, tient à distinguer la visibilité officielle des traités, directives et règlements de leur application concrète par les Etats membres. Dans quelle mesure ont-ils encore les moyens d'exercer un contrôle démocratique véritable ? En tant que syndicaliste, ouvrier, Kàroly György salue la pertinence de la phrase finale du représentant de Business Europe, Emmanuel Julien « pas de démocratie en l'absence d'un système représentatif digne de ce nom ».

En Hongrie, un gouvernement qui veut durer doit avant tout parvenir à contrôler le pouvoir judiciaire, le fonctionnement docile du système électoral et des médias, bref marginaliser les contre-pouvoirs, avec l'arrière-pensée que, même s'il perdait les élections dans les deux ans qui viennent, il puisse, devenu minoritaire, se maintenir au pouvoir. Des nominations judicieuses, ici et là, boucleront l'affaire. A ce sujet, il convient de prendre en compte une différence importante entre les deux Europe. Dans les pays de l'Est, les hauts fonctionnaires se sentent redevables à la personne qui les a nommés. En Europe de l'Ouest, la loyauté va à l'Etat. Pour une même règle de droit, il y a donc deux contextes culturels différents voire opposés.

Qu'en est-il de la démocratie dite *participative* ? En Hongrie, où les institutions sont désormais des faux-semblants, où le dialogue social est inexistant, à quel moment, à quel endroit peut-on trouver des organes représentant les intérêts des différents groupes sociaux ? Si le dialogue social fonctionne, avec plus ou moins de satisfaction au niveau européen, il se transforme vite en théâtre d'ombres au niveau hongrois. La question se pose donc de savoir par quel moyen les exigences du dialogue social prévues par les traités européens peuvent être traduites en pratiques réelles au sein des institutions hongroises. La démocratie est aussi invisible que l'air qu'on respire. Ce n'est que lorsqu'elle a disparu qu'on commence à étouffer. Les différentes expressions de la société hongroise, partis, syndicats, organisations de la société civile, ont besoin de se voir ouvrir la possibilité d'un débat démocratique ininterrompu et, pour ainsi dire, durable. Si les valeurs qu'entend défendre l'Europe ont la réalité qu'elle prétend, encore faut-il que ses institutions trouvent en elles-mêmes de quoi les rendre tout aussi réelles lorsqu'elles s'expriment au sein des communautés nationales qui l'ont rejointes.

◆ **Pervenche Berès**, présidente de la commission de l'emploi et des affaires sociales au Parlement européen, est fermement attachée à l'idée que si la construction européenne a été au départ synonyme de paix, au XXI<sup>ème</sup> siècle sa poursuite doit être l'équivalent d'une volonté de démocratie inséparable d'une forte ambition sociale. C'est dans cet esprit que le Parlement a critiqué la Hongrie. Quelles sont les urgences ? Il faut noter d'abord que, au fil du temps, ce qu'on a longtemps appelé le *consensus de Washington* s'est transformé en un *consensus de Bruxelles*, ou plutôt en *consensus de Francfort*. Il repose sur l'idée que, puisqu'il n'y a qu'une voie possible pour poursuivre la construction européenne, il n'y a plus lieu d'en débattre avec les partenaires sociaux. Quatre dossiers illustrent ce renfermement du débat.

- *Premier chantier* : Que ce soit l'accord sur la *règle d'or*, qui vise à imposer des stratégies d'austérité aux Etats membres, le semestre européen, ou encore le paquet législatif sur la *gouvernance* économique, il y a là à l'œuvre un contenu commun qui ne peut conduire qu'à une longue période de stagnation à la japonaise. Pour lutter contre cette perspective soutenue à tous les niveaux par les autorités en place, il faut opposer le contre-poids du *dialogue social*. D'où l'urgence pour les partenaires sociaux de se mobiliser pour le sommet européen du 1<sup>er</sup> mars 2012, consacré, pour la première fois, aux questions sociales dans le sillage des effets de la *règle d'or*. Ce serait l'occasion de lancer les prémices d'un vrai dialogue social à l'échelon européen qui vienne contester le monopole qu'exercent sur ces questions les experts de la BCE ou de la Commission.

Dans le même esprit, les partenaires sociaux devraient exiger que l'OIT soit représentée au sein de ces fameuses *troïkas*. L'impact social des mesures telles que celles qui sont actuellement infligées à la Grèce, devrait faire partie du diagnostic. Ce serait là, la plus juste application de l'article 9 du Traité de Lisbonne, article resté lettre morte alors qu'il prévoit expressément une appréciation « horizontale » de l'impact social des politiques européennes.

- *Deuxième chantier* : depuis mai 2010, les dirigeants français et allemands ont deux objectifs : imposer la *règle d'or* et définir la conditionnalité macro-économique sur les fonds structurels sans rencontrer de résistance. Il faut espérer que le Parlement saura trouver une majorité pour corriger certains aspects de ces deux dispositifs.
- *Troisième chantier* : les restructurations d'entreprises. Le commissaire aux affaires sociales vient de lancer une consultation dont Monsieur Barroso espère bien qu'elle reste la plus vague possible. Aux partenaires sociaux de peser plus précisément pour que l'impact social de ces restructurations soit réellement pris au sérieux.
- *Quatrième chantier* : l'effet compétitif du dialogue social. Il s'agit de prendre au mot les partisans de l'efficacité économique pure et dure : là où le dialogue social fonctionne, la société est plus efficace, y compris économiquement. C'est ce que prouve, par exemple, l'histoire du *Fonds d'ajustement à la mondialisation*. Au départ, l'Allemagne y avait été opposée. Or, c'est elle qui en tire désormais le parti le plus efficace. En effet, les autorités concernées ne mobilisent ce fonds qu'après avoir mis sur pied un projet dans lequel les partenaires sociaux sont parties prenantes, grâce auxquelles elles identifient plus clairement et plus concrètement les offres de formation qu'impliquent le projet et les besoins des populations concernées.

◇ Reprenant une dernière fois la parole, Bernadette Ségol insiste sur la position de la CES : autant celle-ci est preneuse d'une discussion sur le contenu d'une politique macro-économique à l'échelle européenne, autant elle ne saurait servir de simple alibi. Pour que ce dialogue ait une portée et un sens, il faut que les conditions réelles pour le rendre crédible soient réunies.

◇ **Carlos Carvalho**, syndicaliste portugais à la CGTP-IN, ne saurait dissocier, pour sa part, les origines de la crise et d'ailleurs sa persistance, d'un profond mouvement de dévalorisation du travail intrinsèquement liée à la hausse des profits rémunérant les actionnaires. Cette tendance se trouve renforcée par le mode qu'à pris la construction européenne, désormais réduite à la déréglementation du marché. Celle-ci suppose que les charges sociales soient soumises à une érosion toujours croissante et que la fiscalité des entreprises qui les financent s'en trouve toujours plus allégée. L'Europe se construit sur l'idée que la concurrence est la meilleure règle du jeu. D'où l'aggravation des divergences entre les économies européennes et à l'intérieur de chacune d'elles, un écart croissant des revenus entre les plus riches et les plus pauvres. Le Portugal se trouve presque dans la même situation que la Grèce. La récession qui frappe ce pays n'a pas d'équivalent depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. Le PIB a reculé de 1 % en 2012 et de 3 % en 2011. La demande intérieure est tombée à un niveau inférieur à celui de 1999.

L'investissement est au plus bas depuis vingt ans. Le plus grave pour l'ensemble des Portugais et pour les syndicats, c'est le déni de souveraineté infligé au pays par la *troïka* qui dicte les décisions à prendre par le gouvernement. La semaine passée, la concertation sociale tripartite (gouvernement, employeurs et UGT) a été une véritable mascarade, tant il est vrai qu'elle s'est déroulée comme un script écrit d'avance par la *troïka* dont la conclusion saute désormais aux yeux : **la négociation collective n'existe plus au Portugal**. Les licenciements sont libres et dispensés de toute motivation réelle de la part de l'employeur. Aux yeux de Carlos Carvalho, cette forme de *gouvernance* représente **un recul de civilisation sans précédent** depuis les 36 ans que le Portugal connaît la démocratie. Il y a

dix ans, le Portugal avait un chômage de 4 %. Désormais, il s'élève à 15 % officiellement, et sans doute 18 % réellement. Le gouvernement en est réduit à préconiser l'émigration ailleurs en Europe ou dans d'autres continents ! Le traitement des fonctionnaires a baissé de 30 %. Les prestations en matière de santé et d'éducation sont en chute libre. L'offensive contre les syndicats est devenue tellement virulente que ceux-ci se sentent encore plus menacés qu'à l'époque du régime de Salazar. La démocratie est très gravement en péril.

Il s'agit donc de résister : manifestations, grèves généralisées avant que la révolte ne se propage. Ce n'est pas que le Portugal se refuse à rembourser ses dettes. Mais encore faut-il qu'il soit traité en Etat souverain, prêt à s'asseoir à la table des négociations, avec le FMI et les autres représentants des créditeurs, pour envisager un mode de remboursement dont les effets soient socialement acceptables par les Portugais. Pour l'heure, la politique imposé par la troïka s'avère un désastre pour l'ensemble de la population portugaise.

◆ **Emmanuel Julien** veut revenir sur un point précis. En tant que membre du Conseil d'Administration du BIT, il a eu l'occasion, voici déjà quatre ans, de suggérer des propositions très proches de celles de Pervenche Bérès. Le président du BIT, les trouvant trop aventurées, a néanmoins pris discrètement contact avec le F.M.I. et la Banque mondiale, pour explorer l'idée d'une duplication du BIT dans certaines activités de ces deux organismes, en particulier en Ukraine et en Biélorussie. Cela dit, c'était là une initiative du BIT, à savoir le secrétariat de l'OIT, lequel a une dimension représentative beaucoup plus forte dans la mesure où il associe en son sein des membres émanant des Etats, des associations patronales et des syndicats. Il s'agirait de soumettre au dialogue des partenaires sociaux, les plans de réforme proposés par les organisations internationales, avant qu'ils ne soient présentés aux gouvernements des Etats concernés. Ce serait là se conformer à l'esprit des articles 153 et 154 du Traité européen actuellement en vigueur, ainsi qu'à la loi Larcher de 2007. Il s'agirait là non pas de retarder la mise en œuvre des plans eux-mêmes mais d'associer à leur élaboration des représentants des organisations d'employeurs et de travailleurs plus en contact avec le terrain sur lesquelles les réformes déploieront leurs effets.



# **L'EUROPÉANISATION DE LA DÉMOCRATIE SOCIALE : LE CAS DE LA NÉGOCIATION TRANSNATIONALE D'ENTREPRISE**

---

**Vendredi 20 janvier 2012**

**Anne-Marie Grozelier**  
Secrétaire Générale de Lasaire

**Udo Rehfeldt**  
Chercheur à l'IRES

**Fernando Vasquez**  
Commission européenne DG Emploi, Affaires Sociales, Inclusion

**Georg Leutert**  
Secrétaire du Comité européen de Ford

**Yves Barou**  
Ex-DRH du groupe Thalès, président du Cercle des DRH européens



## L'EUROPÉANISATION DE LA DÉMOCRATIE SOCIALE : LE CAS DE LA NÉGOCIATION TRANSNATIONALE D'ENTREPRISE

◆ **Anne-Marie Grozelier**, Secrétaire Générale de Lasaire, présente la table ronde dont elle assure la présidence, intitulée « l'Européanisation de la démocratie sociale ». Il s'agit là d'explorer un thème déjà abordé à Athènes, mais cette fois-ci sous un nouvel angle, celui de la négociation sociale. Dans le séminaire d'Athènes, la perspective avait été délibérément nationale. Plus exactement, le débat avait porté sur l'évolution des modèles nationaux de négociation salariale. L'accent avait été mis sur l'impact que les politiques délibérées de dérégulation du marché du travail ne manqueraient pas d'avoir sur la pratique des négociations collectives de branche, comprises comme un mécanisme de stabilisation salariale dont il s'agissait désormais de limiter voire d'annuler le fonctionnement. Même en Italie et plus encore en Allemagne, où les négociations de branches tiennent encore le haut du pavé, on constate que des pressions considérables se développent pour y substituer, partout où le rapport de forces le permet, la négociation au niveau de l'entreprise où les représentants patronaux se sentent plus à l'aise pour faire prévaloir leurs vues. Le résultat : accroissement des écarts de salaires et affaiblissement de la cohésion sociale. Les participants se souviennent sans doute de la présentation que Vera Glassner avait donné de cette question au cours du séminaire.

Le séminaire de Paris reprend le même thème, mais l'aborde sous l'angle du dialogue social supranational, en prenant comme indicateur de sa relative vitalité, la montée des *comités d'entreprise européens (CEE)* tels que la directive européenne les concernant leur a donné le coup d'envoi. A l'origine, leur rôle se limitait à l'information et à la consultation des salariés dont ils sont la représentation. Désormais ils ont également un rôle de négociation. À ce titre, ils servent de structures d'accueil à des accords transnationaux, dans l'espace européen, concernant l'emploi et les conditions de travail, à l'exclusion des questions relatives aux négociations salariales proprement dites.

◆ **Udo Rehfeldt**, chercheur à l'IRES, trace à grands traits la structure du dialogue social en Europe. Il y a un cadre juridique pour la négociation inter-professionnelle et pour la négociation de branche au niveau européen qui définit très précisément les acteurs habilités à négocier, les procédures à suivre et la mise en œuvre des accords. En revanche, pour ce qui est de la négociation nationale au niveau des entreprises, il n'existe pas actuellement de cadre juridique ni au niveau européen, ni au niveau mondial.

L'absence de cadre juridique à la hauteur d'une conception ambitieuse du dialogue social est à imputer à l'absence de mise en œuvre d'un vrai statut européen de l'entreprise, tel que le projet en avait été dessiné au début des années 1970. Aussi bien les organisations patronales que, chose plus surprenante, les organisations syndicales, s'y sont opposées. De ce projet n'a survécu qu'un volet, à savoir la mise en œuvre d'un comité d'entreprise européen chargé de l'information et de la consultation des salariés, ainsi qu'un droit de participer aux organes de contrôle et de gestion des entreprises, encore très peu nombreuses, qui auraient adopté le statut de société européenne selon une récente directive.

Quant à la négociation collective trans-nationale, la voie a été ouverte par la directive sur les comités d'entreprise européens ; il en existe à présent plus de mille. Certains de ces CEE ont entrepris d'aller au-delà de leur mission d'information et de consultation et commencé à négocier eux-mêmes des accords. On a donc, aujourd'hui, un certain nombre d'accords transnationaux d'entreprise, que l'on peut subdiviser en deux catégories : d'une part, ce que les organisations syndicales elles-mêmes ont décidé d'appeler des *accords-cadres internationaux (ACI)*, c'est-à-dire signés par les fédérations syndicales internationales d'un côté et par des entreprises internationales du côté des employeurs ; de l'autre, il y a les *accords-cadres européens (ACE)* qui se distinguent des précédents dans la mesure où leur portée se limite à l'Europe, et aussi par le fait que leurs signataires sont plus diversifiés. En effet dans la plupart des cas, ces accords ont été signés par des CEE, ou encore co-signés par des organisations syndicales européennes ou nationales. Il y a même certains cas où l'accord avait été signé par une seule fédération syndicale européenne, notamment sous la houlette de la Fédération européenne de la Métallurgie (FEM). Certains ACI ont été cosignés par des CEE ou des Comités d'entreprise mondiaux (CEM) eux-mêmes issus d'une extension d'un CEE. En ce qui concerne les ACE, ils permettent aux CEE qui les ont signés de se saisir de thèmes touchant les problèmes liés à la restructuration, la santé et la sécurité, etc.. Pour quelles raisons les entreprises sont-elles poussées à signer de tels accords ? D'abord pour se doter d'une identité véritablement européenne. Mais aussi et dans le prolongement de la motivation précédente, on peut y voir le souci d'unifier la gestion sociale des entreprises pour remédier à leur

habitude de gérer d'une manière trop désarticulée et trop décentralisée leurs relations avec les organisations syndicales. Dans ces conditions, on comprend aisément que ces grands accords-cadres ne relèvent pas toujours d'une initiative syndicale, mais souvent de la direction des ressources humaines du groupe industriel.

Quid de la légitimité des acteurs ? D'un point de vue strictement juridique, en l'absence d'un cadre légal, aussi bien les CEE que les fédérations syndicales peuvent avoir la même prétention à signer ces accords. Mais d'un point de vue sociologique, cette légitimité peut être soumise à débat. Les organisations syndicales entendaient faire prévaloir leur droit à l'exclusivité de la signature dès lors que le cadre juridique, aujourd'hui encore absent, serait mis en place. Pour le moment, beaucoup de ces accords continuent à être signés par d'autres acteurs. En l'absence de règles contraignantes pour la négociation, il faut actuellement une triple coordination : à la fois interne entre le CEE et les autres instances présentes dans l'entreprise, externe entre le CEE et les organisations syndicales nationales et européennes et finalement entre les organisations syndicales ; Udo Rehfeldt y voit là matière au débat qui va suivre.

◆ **Fernando Vasquez** de la Commission européenne présente le dossier des accords cadre européens. D'entrée de jeu, il tient à préciser une de ses convictions de base : la crise économique et sociale que traverse l'UE actuellement ne saurait trouver de solution, affirme-t-il, dans la formidable régression sociale qu'on est en train d'organiser sur la base de l'illusion selon laquelle les problèmes de l'Europe du XXI<sup>ème</sup> siècle seront réglés en reculant au XIX<sup>ème</sup> ! Autre conviction plus centrée sur le sujet de son intervention : ce ne sont pas des juristes ni des fonctionnaires, si compétents soient-ils, qui créent ou mènent les négociations sociales. Elles ne peuvent être que l'œuvre des partenaires sociaux pour satisfaire leurs besoins propres et pour trouver le juste équilibre entre l'intérêt des employeurs et celui des salariés. C'est dans cette perspective qu'il faut replacer les accords collectifs transnationaux, mis en place en dehors de tout cadre juridique préétabli et sur la lancée d'une dynamique tournée vers les futurs besoins des entreprises, dans la mesure où elles sont conscientes de se situer sur le marché européen.

Le rôle de la Commission, quant à lui, est celui de faciliter la signature de tels accords en apportant un soutien financier, en les encourageant par l'information ou encore en échafaudant une proposition d'encadrement juridique dont la Commission pourrait prendre l'initiative. La commission avait d'ailleurs déjà annoncé qu'elle envisageait de définir un règlement destiné à organiser les accords collectifs européens. En effet, elle a pu constater qu'à partir de la directive de 1994, le nombre de comités d'entreprise européens a bondi, passant de 30 à plus de 900, ce qui semblait démontrer l'extraordinaire pouvoir de stimulation inhérent à la simple existence d'un cadre juridique européen préalable. De toutes façons, dans la mesure où il aiderait à clarifier les points imprécis en jeu dans les négociations, il contribuerait également à réduire les sources de litiges toujours possibles entre deux parties dont le cadre de négociation n'aurait pas été « calé » dès le départ. Ce cadre serait, de toutes façons, optionnel, car une obligation de négociation pour les entreprises, transnationales ou pas ne saurait être imposée à des parties qui n'en veulent pas.

Mais, l'idée d'un cadre juridique, même simplement optionnel, se heurte rapidement à des obstacles tant techniques que politiques. En effet dès lors qu'on envisage de définir des relations de travail au niveau supranational, la question se pose de savoir qui peut conclure et signer : les organisations syndicales ou également les comités d'entreprise européens ? Le sujet est très sensible. Par ailleurs, quelle est la valeur de ces accords ? A quel niveau juridique se situent-ils ? Ont-ils le pas sur les conventions collectives nationales, voire sur les lois nationales ?

Pour ce qui est de l'objet propre de ces accords d'entreprise européens, ils entrent dans tous les aspects de la relation de travail, à l'exception du salaire. Bref, tant que toutes ces questions ne seront pas réglées, il sera impossible de définir un cadre juridique satisfaisant pour toutes les parties concernées. Quels que soient les efforts visant à rendre public, par des conférences, des expositions ou des campagnes d'information, l'intérêt de définir un cadre juridique européen pour structurer le dialogue social, les partenaires sociaux resteront divisés sur l'opportunité d'une telle avancée.

En conclusion, Fernando Vasquez insiste sur l'effet en quelque sorte « pédagogique » que la crise exerce actuellement sur le dialogue social. Sous la poussée de l'urgence, des initiatives sont prises par les partenaires sociaux, relatives à l'adaptation des entreprises à des conditions de marché difficiles



par la mise en place de dispositifs de flexibilité interne tels que le chômage à temps partiel, auxquelles ils n'avaient songé jusqu'alors qu'avec réticence.

◆ **Georg Leutert**, coordinateur du CEE de Ford insiste sur le rôle indispensable des CEE, chez Ford Europe aussi bien que dans d'autres entreprises transnationales, pour assurer efficacement la défense des intérêts des salariés. Les CEE traduisent en effet l'échelle à laquelle il convient de poser les problèmes touchant le contrat de travail face à des employeurs attachés à faire prévaloir une stratégie mondiale pour leur entreprise.

Cela dit, on peut s'étonner que le dialogue social européen n'ait pas plus de succès dans le monde des entreprises. La raison en est simple : pas plus les organisations patronales en place dans les différents pays que les syndicats de travailleurs qui leur font face, n'ont l'habitude de poser les problèmes dans des termes qui dépassent le cadre national dans lequel les uns et les autres ont l'habitude de raisonner. Au sein des entreprises transnationales elles-mêmes, le dialogue social est une nécessité si l'on veut préserver le maintien des emplois et mener à bon port les restructurations, c'est-à-dire la préservation des sites. C'est du moins le cas du CEE de Ford Europe, si tant est qu'il est marqué par la forte affirmation syndicale propre à la tradition allemande : le CEE y exerce un rôle d'information, de consultation et de négociation, aussi bien au niveau local que national, en matière de sauvegarde de l'emploi et des mesures de soutien lors de restructurations. Cette « empreinte » allemande a vocation à se diffuser, chez Ford Europe, à l'échelon transnational. Ainsi le CEE de Ford a-t-il été partie prenante dans la *joint venture* mise sur pied par l'entreprise Ford et un sous-traitant allemand spécialisé dans les transmissions. Cet accord, signé à 50 %, a donné au CEE l'occasion de négocier les intérêts des salariés dont l'emploi pourrait être affecté par l'opération elle-même. De même, lors du lancement de nouveaux produits concernant simultanément une entreprise britannique et une entreprise allemande, le CEE est-il intervenu pour négocier avec la direction plusieurs accords destinés à protéger les intérêts des salariés concernés.

Cela dit, le dialogue social sous sa forme avancée, c'est-à-dire tel que le pratiquent les CEE ne saurait tabler sur un avenir assuré. Pour s'en tenir au secteur où il est le mieux structuré, dans le secteur de l'automobile, qui ne voit que la baisse de la demande européenne, couplée avec la pression exercée par la concurrence mondiale extra-européenne, n'annoncent rien de bon pour les prochaines années. Autrement dit, le danger rôde autour du secteur de l'automobile en Europe. Or ce sont justement ces grandes multinationales qui hébergent la forme de dialogue social la plus dynamique. Si ces bastions sont perdus, comment espérer trouver un relais dans les entreprises à taille purement nationales ou locales, où le dialogue social s'avère plus parcimonieux ?

Comment réagir ? D'une part, en promouvant l'idée d'une politique industrielle à l'échelle de l'Europe ; d'autre part, en accélérant la rédaction et la mise en place d'un cadre juridique européen pour le dialogue dont on a vu, ainsi que Fernando Vasquez l'a rappelé, à quel point sa seule existence peut encourager les progrès du dialogue social sur le continent.

◆ **Yves Barou**, ancien directeur des Ressources Humaines chez Thales et président du Cercle des DRH européens, a une grande expérience des accords sociaux européens. Il entend souligner plusieurs points importants relatifs à leur mise en place :

- Soit le dialogue social meurt, soit il se situera à l'échelle internationale, toute autre perspective étant vouée à l'échec dans les grandes entreprises multinationales pour lesquelles les frontières ont perdu toute pertinence. Qui prend l'initiative d'un accord ? Aucun des partenaires sociaux ne peut lancer une négociation sans le feu vert de l'autre partie, que celle-ci soit l'employeur ou les représentants des salariés. L'initiative est donc forcément conjointe. Cette règle posée, l'accord cadre n'est pas la bonne solution, son contenu n'est en général rien d'autre qu'une liste de grands principes déclamatoires, sur le modèle des « Droits de l'homme », sans aucun engagement précis ni mécanisme de suivi dont le seul effet réel est de discréditer le sérieux du dialogue social.
- Quant au groupe de négociation lui-même, il doit refléter tous les pays présents dans l'entreprise. Cela dit, les grandes entreprises transnationales restent imprégnées par une culture dominante. Une grande entreprise internationale fondée aux Etats-Unis reste marquée par la culture américaine. Les grandes entreprises battant pavillon français (et qui ont signé la moitié des accords sociaux européens), font prévaloir la manière française de penser et d'agir. Ainsi s'explique que dans les comités d'entreprise européens présents dans les grandes entreprises d'origine française, plus de la moitié des représentants des salariés soient des syndicalistes français, qui font

fonctionner le comité sur le mode français, avec leur lot de déclarations préalables interminables qui agacent leurs collègues étrangers, etc.. Résultat : les comités d'entreprise européens ne sont pas capables, à l'heure actuelle, de donner un avis reposant sur une synthèse équitable des tours de table, mis à part le consensus, ici et là, que l'on peut obtenir facilement sur les règles de procédure.

Or le groupe de négociation doit refléter toutes les composantes de l'entreprise en se fondant sur la directive de 1994 qui, ne prévoit pas pour eux le droit de négociation. À ce propos, le président du Cercle des DRH européens admoneste la pratique allemande dans ce domaine, dont il déplore qu'elle prétende se placer « au-dessus des dispositions de la directive de 1994 ». De toutes façons, la capacité de négocier suppose qu'émerge un leader, porte-parole des représentants des salariés. Aujourd'hui seules, les fédérations syndicales européennes, comme la Fédération européenne de l'industrie (FEI), peuvent fournir un tel leadership, ce qui permet aux syndicats de tous les pays d'être consultés et, partant, de converger vers un consensus.

Il n'y aura donc un développement des accords sociaux européens qu'à la condition que le syndicalisme européen joue pleinement son rôle et que les comités d'entreprise européens jouent le leur, celui de l'information et de la consultation avant et après l'accord, **dont la négociation elle-même ne leur appartient pas**. Il faut bien voir que s'ils s'emparaient de cette dernière fonction, le danger serait grand que les accords qui en résulteraient ne reflètent pas la culture syndicale du pays dominant dans le comité ayant conduit la négociation et, nullement le point de vue des autres pays. Il en résulterait une grande difficulté dans l'application sur le terrain. L'idée que les CEE puissent, sur ce plan, remplacer les fédérations syndicales européennes s'avère dans la pratique, des plus dangereuses.

- Il est toujours difficile de commencer une négociation européenne : les Français commencent par une longue déclaration préalable, les Allemands eux, demandent à examiner le texte de près, etc. D'où l'idée de collecter *les bonnes pratiques européennes*. Une fois identifiées lesdites « bonnes pratiques », l'accord se fait rapidement, puisqu'il repose sur des modes d'agir déjà en place et approuvés par les salariés de tous les pays présents dans l'entreprise supranationale.
- Il faut innover en matière de dialogue social, ne pas le laisser tourner en rond sur les mêmes sujets, mais au contraire l'inciter à envahir tout le champs du management. Ainsi à Thalès, deux accords ont été signés qui élargissent quelque peu le domaine habituel du dialogue social, le premier concernait l'anticipation des perspectives d'emplois et de métiers dans le cadre de ce que les esprits chagrins appelaient une « restructuration » et, dans un deuxième temps, la mise en place d'une procédure d'entretiens professionnels. Le deuxième accord concernait l'entretien d'évaluation et ses conséquences sur le salaire de l'intéressé, avec le souci d'éviter le plus possible les recours aux stéréotypes, les stigmatisations, ainsi que le stress. Tout, dans une entreprise d'échelle européenne, a vocation à être européen, à l'exception, du moins pour l'instant, du salaire et du travail, pour la bonne raison que, dans ces deux domaines, il y a des « empilages » de règlements nationaux qu'il est difficile d'effacer.
- Un accord commence à sa signature mais continue sa vie bien au-delà. Si un accord ne prévoit pas d'indicateurs de réalisation, il est voué à s'enliser. Dans l'accord signé chez Thalès, il y avait 22 indicateurs très précis, avec un suivi relevé tous les six mois, pays par pays, site par site, pour faire le point régulièrement sur ce qui marche et sur ce qui ne marche pas, sans complaisance et sans langue de bois. Ce suivi est assuré, notons-le, par le groupe même ayant négocié l'accord. Cette pratique ne peut que se développer parce qu'elle correspond au mode de management des entreprises.

Quelles leçons peut-on tirer de cette histoire ?

La première concerne l'avenir de l'Europe sociale. Celui-ci n'est pas indépendant de l'avenir d'un certain nombre de facteurs parmi lesquels les procédures d'information et de consultation qui se répandent rapidement dans toute l'Europe. Or il y a des obstacles culturels qui pourraient être une entrave à cet essor. Ainsi le mot « consultation » n'a pas le même sens en France et en Allemagne. Dans ce pays, c'est un mot qu'on prend au sérieux, contrairement à la France. Dans la mesure où ils constituent un lien de confrontation culturelle, les CEE sont donc des lieux où se construit une sensibilité européenne commune. C'est là leur vrai rôle, et non pas celui de négociier ; Ce qui n'a pas empêché qu'en l'espace de dix ans, et sans l'appui d'un cadre juridique préalable, près de 200 accords européens aient finalement pu être conclus.

Cela dit, un accord européen reste un OVNI juridique. Ainsi doit-il être contre-signé, tour à tour, par toutes les organisations syndicales nationales concernées sans qu'aucun détail du texte n'en soit modifié. Un cadre juridique permettrait d'alléger sensiblement ce genre de procédures. Ceux qui n'en voient pas la nécessité sont de fait des adversaires non avoués de l'idée même d'accord collectif européen. Enfin, il ne faut pas redouter les accords d'entreprise, ce qui n'exclut pas, à leur niveau, les accords de branche qui restent nécessaires pour le bon fonctionnement social des plus petites entreprises. Il n'en reste pas moins vrai que les grandes entreprises sont plus que jamais le lieu de l'innovation sociale en matière de ressources humaines et les porteurs de standards sociaux ayant vocation à s'étendre au reste du monde. La négociation avec un syndicat européen reste, certes, une expérience qui n'a rien à voir avec la négociation avec un syndicat chinois ou américain. Prétendre négocier avec le monde entier c'est prendre le risque d'aboutir à des accords vagues, sans suivi possible, à l'opposé des accords sociaux européens, qui, eux, reposent « sur du sérieux ».

## DÉBAT

◆ **Hartmut Schulz**, Syndicaliste dans le Groupe TUI consacré au tourisme, expose le type de problèmes que tente de résoudre le comité d'entreprise européen de sa société. Le syndicat présent chez TUI est lié à Ver.di. Il s'efforce de lier contact avec les syndicats étrangers présents dans les sociétés partenaires comme *Nouvelles Frontières* ou *Corse Air* en France, et de mettre en place avec eux un accord collectif garantissant des normes minimales pour l'ensemble des mille salariés travaillant dans les quelque mille entreprises, souvent des PME, ayant affaire avec le Groupe TUI. Il y a une très grande disparité de statuts à prendre en compte et partant, un énorme écart dans les conditions de travail et le niveau de salaires entre les salariés employés dans les sociétés du nord de l'Europe, en Allemagne, en Grande Bretagne, en France, etc.. jouissant d'un statut stable et protégé, et les emplois saisonniers et précaires mis en place à l'autre bout du « trajet » touristique, dans les pays du sud qui recourent aux services temporaires d'animateurs locaux et personnels de service. Le CEE de TUI s'efforce de ne négliger aucun type de salarié employé directement ou indirectement par le « Konzern » touristique allemand.

◆ **Robert Szewczyk**, du syndicat Solidarnosc estime que les obstacles techniques et juridiques que Fernando Vasquez a évoqués seraient aisément surmontés si la volonté politique existait pour le faire. Elle existe chez les travailleurs et leurs représentants, mais pas chez les décideurs économiques qui profitent, au contraire, de toutes les occasions pour diluer les acquis sociaux. En cela, ils marchent main dans la main avec les responsables politiques dans leur effort commun pour entraver le développement d'un dialogue social réel en Europe, en prônant toujours plus de « flexisécurité », c'est-à-dire toujours plus de flexibilité pour le salarié, et toujours plus de sécurité pour l'employeur. En ce qui concerne la Pologne, le dialogue tripartite a été complètement abandonné par le gouvernement et les multinationales, en faveur d'une politique de l'emploi précaire à durée limitée. Il est archi évident qu'il n'existe aucune politique de relations sociales conçue à l'échelle européenne. Ce qui existe, en revanche, ce sont les directives émanant des différentes restitutions européennes ou de l'OCDE et de programmes internationaux qui s'accumulent en désordre comme des outils abandonnés sans usage dans un atelier désert.

◆ **Eva Belabed**, représentant l'Autriche auprès de l'OCDE, veut apporter ici l'éclairage de l'organisme international, organisme de conseil en stratégie qui coopère de plus en plus avec la Commission européenne, où son influence n'est pas négligeable. Or, les recommandations que cet organisme fournit sont éloquentes : ainsi, dans son rapport d'évaluation consacré à la Slovaquie publié en novembre 2010, l'OCDE n'hésite pas à déplorer le niveau trop élevé, selon ses critères, des salaires dans ce pays où le chômage est très élevé et a recommandé que les salariés soient invités à négocier individuellement leur salaire avec l'employeur. Il s'agit là d'un appel peu masqué au démantèlement en règle du droit du travail. Certes, ce genre de préconisations ne fait pas la une des journaux mais il n'en est pas moins de plus en plus prégnant. De manière plus générale, l'OCDE continue de souligner avec insistance la différence entre le groupe de salariés protégés par des conditions de travail bien négociées et la masse grandissante des travailleurs précaires. L'OCDE préconise un effort vers une homogénéisation sans en préciser plus avant la nature et encore moins la direction. Il y a fort à parier que ce ne sera pas dans le sens du « mieux-disant social » pour les pays d'Europe.

◆ **Marco Ricceri**, Secrétaire Général de l'Institut Eurispes, remarque que le débat de ce vendredi matin entre vraiment dans le vif du sujet : comment trouver la réponse la plus adaptée aux défis de la mondialisation et aux pressions qu'elle exerce sur le système productif ? Dans la loi ou dans le contrat privé ? Dans la réglementation publique ou dans la régulation privée ? Qui doit l'emporter dans l'organisation de la vie économique, l'Etat ou la société civile ? Toujours est-il que l'expérience démontre que là où les représentants des salariés ont conscience de leur force, de leurs intérêts et de leur stratégie, ils peuvent fort bien conclure des accords sans avoir à se lier les mains dans un cadre juridique européen. C'est sur cette voie que les syndicats, les associations et plus généralement la société civile doivent s'engager et trouver la réponse la plus ajustée aux défis de la mondialisation. Pour ce qui est de l'Italie, on peut avancer que le miracle italien repose en grande partie sur l'efficacité de ces accords collectifs qui ont pu se dispenser de la capacité régulatrice propre à la puissance publique. Aussi, serait-il particulièrement opportun de tirer parti de l'article 11 du Traité de Lisbonne qui prévoit que les accords collectifs conclus entre les partenaires sociaux puissent accéder à la dignité de règlement européen, valable dans l'ensemble des Etats membres. Ce serait là une possibilité d'action dont on ne s'est pas suffisamment servi jusqu'à présent.

◆ **Michael Whittall**, professeur de sociologie à l'Université de Munich, fait observer que, à bien écouter les orateurs qui l'ont précédé, il semble évident que les syndicats évoluant à leur niveau national, continuent à se poser la question des finalités de la construction européenne. Ainsi, à voir la part modeste réservée à la présence syndicale à l'intérieur des organes européens, mis à part les comités d'entreprise européens. Le sociologue va jusqu'à avancer l'idée que l'Union européenne se constitue, par rapport à l'existence des syndicats, comme une véritable zone franche (« a free zone »). Ce qui pourrait expliquer pourquoi les dirigeants syndicaux nationaux aient tant de mal à se situer par rapport à la réalité européenne en tant que telle. Même un syndicat aussi puissant que IG Metall ne semble pas avoir de position particulière à faire valoir à l'égard des mesures d'austérité officialisées par les instances européennes. D'où la question posée par Michael Whittall : comment les syndicats pourraient-ils s'approprier la réalité de la construction européenne, ou définissant clairement la nature de la relation qu'ils entendent établir avec la perspective européenne à peine traçable sur leur radar ? Comment les impliquer davantage dans les accords sociaux européens ?

◆ **Christian Dellacherie** de la CGT a deux questions à poser. La première à Yves Barou à qui il demande comment il serait possible de dépasser le réflexe typiquement français dans lequel s'enferment les partenaires sociaux, entre l'exercice de pure rhétorique de la « déclaration préalable » du syndicaliste à laquelle répond la fin de non recevoir de l'employeur, pressé de passer aux choses sérieuses.

Deuxième question, plus générale : comment peut-on imaginer que les partenaires sociaux européens puissent s'approprier des problèmes concrets posés par la transition économique qu'est en train de vivre l'Europe prise entre la croissance purement quantitative et l'économie dite « durable » ?

◆ **Jean Lapeyre**, de Syndex, entend réagir aux développements d'Yves Barou. Il observe que, sur la centaine d'accords collectifs internationaux signés par de grandes entreprises, seule une dizaine s'est vue dotée d'un *comité de pilotage*, structure de contrôle en l'absence de laquelle l'accord signé risque de ne jamais se concrétiser sur le terrain. D'une manière générale, il estime que beaucoup de ces accords relèvent d'un souci d'image et de marketing dans lequel se rejoignent les employeurs et les grandes fédérations syndicales internationales. Par ailleurs, Jean Lapeyre insiste sur la nécessité de ne pas confondre le rôle des comités d'entreprise européens et les instances syndicales. Le rôle des premiers est de s'efforcer de définir une stratégie sociale reflétant les intérêts des salariés à la même hauteur que la stratégie mise en place par le management. Quant aux restructurations, le dossier n'a pas avancé d'un millimètre depuis 25 ans. Après la publication d'un *livre vert* sur la question par la Commission européenne, on doute encore moins que sa façon ultra-libérale de présenter le problème entre totalement dans les vues du patronat européen.

◆ **Yves Barou** n'est pas du tout d'accord avec le point de vue exprimé par Michael Whittall selon lequel la construction européenne devient une zone d'exclusion de fait pour les organisations syndicales. Pour le moment, fait-il remarquer, c'est aux organisations syndicales d'apporter la preuve que leur apport est de meilleure qualité que celle des hommes politiques et des gouvernements. Or la chose est tout sauf évidente. C'est aux instances syndicales de faire un effort si elles se veulent réellement plus européennes.

Autre mise au point : Yves Barou fait remarquer à l'adresse des syndicalistes allemands que, de plus en plus, c'est au niveau de l'entreprise que les négociations doivent se faire et se font d'ailleurs et ce, dans toute l'Europe. Yves Barou voit s'esquisser une synthèse possible entre la force et la rigueur du syndicalisme des pays du nord et la créativité propre aux syndicats de l'Europe du Sud. La grande difficulté à résoudre au préalable pour que cette synthèse prenne forme, c'est que la crise économique actuelle progresse à un rythme plus rapide que les mouvements syndicaux. A eux d'accélérer leurs propres initiatives...

◆ **Fernando Vasquez** reprend une dernière fois la parole pour souligner à quel point le dialogue, lorsqu'il existe, facilite la transition des types d'activité économique que connaissent actuellement les pays d'Europe. Par ailleurs les exemples ne manquent pas, comme chez Siemens ou, d'une façon plus générale, dans le secteur automobile, pour démontrer que la négociation collective est un instrument extrêmement efficace chaque fois qu'il s'agit de mettre en place des solutions à la fois

économiquement réalistes et socialement acceptables. C'est tout le sens du message contenu dans le *livre vert* publié par la Commission.

◆ **Georg Leutert** a trois réponses à donner à certaines analyses.

1. Il insiste sur l'aspect essentiellement pragmatique inhérent au bon fonctionnement des Comités d'entreprise européens.
2. Quant à la faible implication européenne des syndicats, c'est un fait qu'il est difficile de nier. Cela dit, lorsqu'on constate que pour aider à la prise de conscience de l'enjeu européen, il existe des « conseillers » européens intervenant dans les activités des CEE à raison de un conseiller pour huit ou neuf comités de ce type, on a des raisons de penser qu'il s'agit d'un investissement plutôt faible. Tout est une question de budget là encore.
3. Il est clair que la transition économique à laquelle l'Europe doit faire face, entraînera la fermeture d'un certain nombre d'activités industrielles et, partant, la perte de beaucoup d'emplois. Quel rôle peuvent jouer les syndicats pour faciliter cette transition ? Peut-être aider à définir une stratégie mettant au clair les secteurs économiques qu'il est inutile de défendre coûte que coûte et ceux qu'il faut réserver et renforcer.

◆ **Udo Rehfeldt** fait remarquer que les inquiétudes des représentants des fédérations syndicales sont infondées dans la mesure où aucun des accords signés par les CEE n'a jusqu'à présent dérogé par rapport aux accords ou conventions collectives signés au niveau national. D'autre part, ces accords européens n'ont une validité juridique que s'ils sont transposés par des accords nationaux, selon les législations et les coutumes en cours. Ainsi en Allemagne, un accord sur les restructurations est du ressort du conseil d'entreprise, ce qui explique que ses représentants dans un CEE, même s'ils sont syndiqués, ont tendance à vouloir confier la négociation d'un accord européen sur ce thème au CEE et non pas à une fédération syndicale européenne. Il s'agit là d'une application du *modèle dual*, par opposition à d'autres modèles européens dans lesquels ce sont les organisations syndicales qui ont l'exclusivité de la négociation collective. Ou pour dire les choses autrement, s'il est vrai qu'il existe désormais, d'un bout à l'autre de l'Europe, des comités d'entreprise européens, le législateur n'a pas introduit d'obligation d'avoir un délégué syndical européen. Le comité d'entreprise européen est donc actuellement la seule instance de représentation européenne des salariés au niveau de l'entreprise, dans laquelle cohabitent des représentants élus et des délégués nommés par leurs organisations syndicales. Udo Rehfeldt tire argument de cette diversité de la représentation pour plaider pour leur coordination par les organisations syndicales.

# **REGIONS EUROPEENNES, DEVELOPPEMENT DURABLE, DEMOCRATIE**

---

**Vendredi 20 janvier 2012**

**Roger Briesch**

Délégué Europe de Lasaire

**Pierre-Marie Dugas**

Chef de projet Lasaire

**Alain Mestre**

Expert Syndex

**Marc Soubitez**

Secrétaire CFDT du comité d'entreprise de BOSCH-France

**Roger Cayzelle**

Président du Conseil Economique Social et Environnemental de Lorraine

**Toni Ferigo**

Vice-Président de la Fondation Nocentini, Turin, Italie





## REGIONS EUROPÉENNES, DÉVELOPEMENT DURABLE DÉMOCRATIE

◆ **Roger Briesch** introduit le débat en insistant sur l'importance que devront prendre les territoires, comme des espaces trans-nationaux, compris comme les vrais médiateurs entre la réalité nationale et la construction européenne.

◆ **Pierre-Marie Dugas**, chef de projet à Lasaire, souligne que, depuis longtemps, Lasaire voit dans le *territoire* la matrice même d'un modèle productif plus respectueux des ressources naturelles, des ressources humaines et des savoir-faire humains qui y sont attachés. D'où ces quatre questions :

1. Comment circonscrire les territoires dont il est question ici ? Correspondent-ils à leur définition administrative officielle? L'existence de frontières officielles complique-t-elle les relations avec les territoires limitrophes? Que fait-on des frontaliers? Comment peut-on associer des territoires qui ont une complémentarité naturelle mais une divergence dans la nature et le rythme de leur développement ?
2. Dans quelle mesure le territoire constitue-t-il une entité suffisamment autonome pour prétendre jouer un rôle économique actif ? Les grands groupes industriels ne disposent-ils pas, de toute façon, d'une force de frappe bien supérieure à la sienne? Dans ces circonstances, n'est-il pas voué à ne rester, au mieux, qu'un "accompagnateur" docile d'un développement dont la source lui échappe de toute façon?
3. Quel rôle peuvent jouer les partenaires sociaux à l'échelle du territoire ? Peuvent-ils prendre l'initiative pour agir dans un tel cadre ? Leur légitimité est-elle, pour ce faire, suffisamment bien assise ?
4. Comment encadrer l'innovation économique des territoires sans se laisser absorber par une logique compétitive ayant comme effet de disloquer des solidarités sociales préexistantes au niveau régional ou national ?

Quelques illustrations des problèmes posés par l'innovation technique et économique au niveau d'un territoire seront successivement présentés ici.

◆ **Alain Mestre**, expert de Syndex, présente un cas de reconversion industrielle particulièrement ambitieux, conçue et mise sur pied, au Danemark, par la *Dansk Region*, collectivité locale un peu semblable à l'Association des Régions de France, mais dotée de beaucoup plus de moyens pour modeler la politique industrielle du pays. Elle a ainsi lancé des *forums de croissance* destinés à assurer des reconversions de bassins d'emplois en déshérence. C'est ainsi que le dossier des chantiers navals danois a été pris en main avec l'objectif de reconvertir l'ensemble de la main d'œuvre concernée en une autre filière mieux placée sur le terrain de la compétition mondiale. *Lindo*, chantier naval mythique au Danemark a donc été fermé en 2009. Les collectivités locales, agissant comme de véritables partenaires sociaux, ont alors décidé, par l'entremise des forums de croissance dite « verte », de reconvertir les 2500 salariés menacés par la fermeture du site, en direction d'une nouvelle filière, celle des énergies renouvelables *off-shore* (éoliennes et énergie marine).

Grâce à des financements d'origine aussi bien nationale qu'européenne (par le FEDER), les responsables du projet ont créé une instance de reconversion industrielle *ad hoc*, Le LORC, associant les organisations professionnelles, un consortium d'entreprises ainsi que deux organisations syndicales, Danskmetall et LF (toutes deux affiliées à LO), sans oublier les universités, dont le rôle en termes de R & D et d'innovation pédagogique et formative a été, en l'occurrence, essentiel. Le LORC est présidé par un ancien Premier ministre et ancien syndicaliste. Aujourd'hui, un peu plus de 500 salariés (sur les 2500) sont d'ores et déjà reconvertis sur des compétences requises par la nouvelle filière, restant entendu que l'ensemble des salariés de l'ancien site sera formé aux nouvelles compétences d'ici à 2017. Le défi est d'autant plus ambitieux à relever que la nouvelle filière affrontera la concurrence chinoise. D'où un montage de structures spécifiques, centre R & D, centre de formation, outils stratégiques visant à relancer la marque *Lindo* reconfigurée pour les besoins de l'énergie éolienne et de l'énergie marine, avec un objectif d'expansion non seulement au niveau national ou européen, mais au niveau mondial.

Les syndicats, quant à eux, parties prenantes au LORC, ont été particulièrement impliqués dans l'élaboration des programmes de formation. Il faut bien se rendre compte, en effet, que, quelles que soient leur qualité et leur efficacité, les programmes de formation se donnent, le plus souvent, des objectifs intra-sectoriels. Or dans le cas du LORC, l'objectif est intersectoriel : il s'agit de passer de l'univers productif d'un chantier naval à celui d'une industrie totalement différente. Les syndicats danois se sont donc chargés de coordonner les programmes de formation avec les instituts universitaires qui travaillent à l'innovation d'outils de formation spécifiques, de nature « inter-filière ».

◆ **Marc Soubitez**, secrétaire du CE, CFDT, de Bosch-France présente l'expérience de reconversion réussie des 750 salariés de l'établissement de Vénissieux. En 2009, une innovation technologique interne avait eu comme conséquence de rendre sans objet la capacité productive du site. Sa fermeture se profilait pour 2010. Le comité d'entreprise n'a pas tardé à réagir, dès qu'il a compris que la solution du problème ne pourrait pas venir de la direction de Bosch-France, ni même de la direction de l'établissement. Le comité a alors décidé de se tourner vers la direction générale du groupe, en Allemagne, où le comité d'entreprise européen, n'a pas manqué de jouer un rôle décisif. Lors d'une réunion avec le directoire, en janvier 2010, la décision est prise de créer une *commission de réindustrialisation*, sans équivalent jusqu'alors dans le droit français, associant les organisations syndicales du site, la direction de l'établissement, celle de Bosch-France, un expert de Syndex, des intervenants extérieurs comme l'agence de développement de la région lyonnaise (ADERLY), ainsi, bien sûr, que des représentants du comité d'entreprise européen, en particulier son secrétaire Alfred Loeckle. Cette commission s'est donné plusieurs axes de travail visant à identifier au sein du grand périmètre de Bosch, le type de produits susceptible d'être à la base du redémarrage du site de Vénissieux, et, en cas d'échec, de prospecter à l'extérieur en vue de convaincre un repreneur.

Cette commission s'est réunie très régulièrement à partir de janvier 2010. Pour témoigner de leur résolution aux yeux du directoire de Bosch, les salariés de Vénissieux n'hésitèrent pas à organiser un « raid » en vélo du site lyonnais jusqu'au siège de Bosch à Stuttgart et ce, avec le soutien actif des salariés allemands du groupe. Cette initiative et la mobilisation qu'elle suscita tout au long du parcours firent suffisamment impression sur les membres du directoire allemands pour les convaincre d'aider à la mise en place du projet de relance : à partir d'octobre 2010 et avec l'aide de Syndex, le choix est fait. Il se situera dans le domaine des énergies renouvelables auquel Bosch se résout à consacrer la plus grosse part de ses investissements.

Pour aider à la réalisation du projet, le Comité d'entreprise de Vénissieux et Syndex ont eu l'idée de mettre en ligne un « Curriculum Vitae » du site, reposant sur la prospection méthodique des savoir-faire dormants et des compétences individuelles et collectives que recèlent quelque 300 salariés du site, soit à peu près la moitié des effectifs de l'ancienne activité. Il s'est agi de « vendre » en quelque sorte la compétence globale du site à l'intérieur même du groupe Bosch. La division de l'énergie solaire, s'est finalement laissée convaincre : Vénissieux, au cœur de la région lyonnaise, c'est-à-dire, dans une région où l'option photo-voltaïque est de plus en plus présente, apparaissait comme un emplacement particulièrement favorable au développement d'une production liée aux énergies renouvelables.

En décembre 2010, la directive de Bosch a donc décidé de réaffecter le site de Vénissieux au photo-voltaïque. La conversion de l'établissement est, de ce fait, radicale : machines et compétences changent du tout au tout. Un crédit de l'ordre de 40 à 50 millions d'euros a été consacré au projet, permettant ainsi à l'établissement de sortir ses premiers panneaux solaires dès janvier 2012 et d'en faire la plus grosse usine basée en France de production de panneaux solaires. L'établissement a vocation à conquérir les marchés de l'Europe du Sud, du Bénélux, ainsi que, plus tard, les pays de l'Europe du Nord.

◆ **Roger Cayzelle**, Président du Conseil économique social et environnemental de la Lorraine, réagit à l'interrogation initiale de Pierre-Marie Dugas : à ses yeux de Lorrain, il ne fait pas de doute que le territoire a la dimension suffisante pour permettre aux différents acteurs collectifs d'y mettre en œuvre leurs projets de développement. Les illustrations en sont multiples : en France, c'est le cas de la Bretagne ou de la Loire Atlantique, en Allemagne, celui du Rhénanie-Palatinat, autant d'exemples que, malgré leur handicap météorologique, ces régions savent résister à la concurrence, si puissante de nos jours, qu'exercent sur leurs salariés les régions plus ensoleillées.

Cela dit, cette résistance ne parvient cependant pas à réduire la dichotomie croissante entre le sud et le nord en France. Les six régions démographiquement menacées, à savoir les deux Normandie,

le Nord-Pas-de-Calais, la Picardie, la Champagne-Ardenne et la Lorraine connaissent un déficit démographique depuis plusieurs années. Cette évolution ne peut que s'accroître dès lors qu'elle s'accompagne d'une désertification économique. Ainsi, pour s'en tenir à la Lorraine, dans les trois dernières années, cette région qui héberge 3 % des emplois industriels français, a pourtant contribué à hauteur de 10 % à la diminution des emplois industrielle rapportée à l'ensemble des pays.

Pour sortir de cet engrenage, Roger Cayzelle compte beaucoup sur la dynamique suscitée par *l'effet frontalier*. Pour ce qui concerne la Lorraine, la situation est passablement déséquilibrée. Ainsi le Luxembourg pays extrêmement florissant, et la Sarre cherchant à combler son creux démographique en matière de population active, et même la Belgique, accueillent, chaque jour, dans leurs ateliers et leurs bureaux quelque 100.000 salariés français. Pour favoriser la coopération économique entre ces différents pays, le Luxembourg a développé le concept de RMPT (Réseau Métropolitain Polycentrique Transfrontalier) visant les échanges entre les villes de Nancy, Metz-Thionville et Luxembourg. Cette structure permettra-t-elle à la Lorraine de basculer enfin dans l'univers des industries de l'avenir, rien n'est moins sûr. Enfin, le Président du CESE de Lorraine fait le point sur la situation syndicale dans sa région. CFDT et CGT entretiennent de bonnes relations, mais doivent lutter pied à pied pour sauver l'essentiel. Dans ce combat que l'accroissement de la crise mondiale rend inégal, les syndicats sont notamment desservis par un effet d'image particulièrement négatif. Dans les médias et dans l'opinion publique, les hauts fourneaux de Gandrange n'apparaissent-ils pas comme l'image même d'une cause sinon perdue, du moins en perte ?

Plus gravement encore, il faut également reconnaître qu'en dépit de la qualité de leurs militants, les syndicats français ne parviennent pas à travailler la main dans la main avec les syndicats des pays voisins. Le projet d'une construction syndicale transfrontalière qui paraissait possible, il y a encore quelques années, est désormais au point mort. La situation n'est guère meilleure du côté patronal, ni même du côté des chambres de commerce de part et d'autre de la frontière. Les partenaires sociaux ont donc du pain sur la planche, si l'on ne veut pas voir s'installer une inégalité grandissante entre les régions d'Europe.

◆ **Toni Ferigo**, de la fondation Nocentini, propose quelques réflexions sur les cas de restructuration qui viennent d'être présentés. Tout d'abord, il faudrait souligner parmi les éléments à prendre en compte l'importance de la tradition. La chose est particulièrement nette dans le cas danois, mais pas seulement. Déjà, à l'époque où les chantiers navals suédois d'Uddevala s'étaient résolus à se métamorphoser en ateliers de fabrication d'automobiles Volvo, des forums de reconversion avaient été mis en place. Cette formule n'est donc pas une création danoise. Elle fait partie de l'arsenal des pays scandinaves. Plus exactement ces forums travaillent en réseau avec les syndicats, les collectivités locales, les associations d'employeurs et le gouvernement pour traiter le problème de la reconversion dans son ensemble.

Deuxième observation : que ce soit au Danemark à partir des chantiers navals, à Venissieux à partir d'une technologie liée à l'automobile, ou encore à Florence à partir d'une usine fabriquant des réfrigérateurs, la reconversion a pris la même direction : celle de l'énergie photo-voltaïque et le solaire (voire l'énergie marine). La question se pose de savoir s'il existe ou non d'autres voies de sortie pour mener à bien ce genre de reconversion. Pourquoi ne pas explorer aussi les nouvelles technologies de la mobilité et des transports ? pas seulement autour de la voiture électrique, mais aussi celles concernant l'application de l'informatique aux réseaux urbains et péri-urbains. Mais quel que soit le projet de reconversion, il ne peut être réalisé à une certaine échelle que s'il existe déjà une stratégie d'aménagement du territoire. Celle-ci doit être alors prise en main par des acteurs collectifs, tel que le cas précédent nous en a fourni une illustration.

Malheureusement, ce type de *gouvernance* est encore trop rare en Europe, voire inexistant. Que l'on considère, par exemple, un projet comme la dépollution de la Méditerranée, ou encore la dépollution de la mer Baltique. Dans ce deuxième cas, les Etats riverains concernés (plus la Russie) ont réussi à se coordonner en mettant sur pied une *macro-région* de la Baltique, approuvée par la Commission européenne. Cette prise en mains contraste beaucoup avec l'inertie des Etats européens pourtant confrontés au même problème. Voilà pourtant un dossier qui aurait justifié à lui seul la création de *l'Union pour la Méditerranée* chère au Président Sarkozy. Autre exemple : La rationalisation et la simplification des transports européens. N'y aurait-il pas là un ensemble de débouchés possibles

pour des projets de reconversion industrielle ?. Bref, il faut pour réussir les restructurations à grande échelle une volonté politique réelle, des instruments institutionnels adéquats et une implication plus résolue des partenaires sociaux. De toutes façons, le niveau pertinent d'intervention ne saurait être celui de l'entreprise, mais bien celui du territoire dans son ensemble. Mais y a-t-il une véritable volonté d'agir de la part des syndicats qui prendraient soudain conscience de la nécessité de coordonner leurs efforts par delà les frontières européennes ? ou plus précisément, de la part des confédérations syndicales qui se résoudraient enfin à coordonner leurs efforts par delà les frontières nationales ?

## DÉBAT

◆ **Pierre-Marie Dugas** insiste sur l'effort en termes d'anticipation, de concours politiques et de réflexions syndicales et plus généralement d'investissements intellectuels que ces opérations ont nécessité pour réussir. Par ailleurs, sensible à une intuition de Bertrand Schwartz, il rappelle qu'une des règles d'un programme de reconversion bien conduit, c'est de veiller à re-former les salariés concernés en les amenant à des niveaux de qualification plus élevés. Autre observation : la fonction d'entrepreneur dépasse, même si elle l'englobe, la simple position de l'employeur. En d'autres termes, l'attitude véritablement entrepreneuriale concerne certes le patron, mais également les responsables politiques, les dirigeants et les militants syndicaux. Enfin, il rappelle le dilemme du DRH confronté à la perspective de la fin de vie pour son entreprise : s'il parle trop tôt, il court le risque de susciter le chaos et la démobilisation. S'il parle trop tard, les jeux sont faits et le temps manque pour assurer la transition vers une reconversion. Or, face à ce dilemme, il faut trancher dans le vif et abattre son jeu le plus tôt possible, tant il est vrai, selon P.M. Dugas, que la denrée la plus précieuse pour mener de bout en bout et avec réalisme un projet de reconversion, c'est tout simplement le temps.

◆ **Claudio Pozzetti**, de la CGIL entend reprendre la question de l'emploi des transfrontaliers qu'il avait déjà abordée Roger Cayzelle. Il fait remarquer que ce mouvement transfrontalier concerne plus d'un million de personnes, chaque jour, dans toute l'Europe. Ainsi, tous les jours, près de 65 000 résidents français franchissent la frontière pour venir travailler à Genève ou dans ses environs, tandis que 60 000 italiens font de même à partir de l'Italie, sans parler des milliers d'autres venant travailler dans la république de San Marin, dans la Principauté de Monaco, en Autriche et en Slovaquie. Ce qui n'empêche pas la Suisse d'être le pôle d'attraction le plus important d'Europe en matière de travail transfrontalier, à hauteur de 250 000 personnes environ. Or, si la Suisse n'est pas membre de l'UE, elle fait néanmoins partie de l'Europe sur le plan historique et culturel. A ce titre, elle a signé nombre d'accords bilatéraux visant à faciliter la libre circulation des personnes provenant des pays avoisinants. De toutes façons, ces accords n'empêchent pas l'exercice d'une certaine discrimination à l'égard des salariés étrangers travaillant en Suisse. Ceux-ci reçoivent souvent des salaires inférieurs, eu égard à leurs qualifications, ce qui ne va pas sans entraîner une pression à la baisse des salaires autochtones. Le dumping social est également néfaste pour les entreprises elles-mêmes, toujours à la merci d'une concurrence déloyale.

Il est donc urgent de mettre en place des mécanismes de protection des droits des salariés. On ne se rend pas assez compte qu'un salarié résidant dans un pays et exerçant une activité rémunérée dans le pays voisin a besoin d'une double protection de ses droits : d'une part sur le lieu de travail, lui-même, d'autre part sur le lieu de résidence. Ici, le respect des clauses du contrat de travail, et là, les droits sociaux et civiques, etc... Cette consolidation des droits des transfrontaliers n'est possible que dans la mesure où les organisations syndicales des pays concernés acceptent de collaborer et d'établir des liens avec les institutions compétentes. D'où l'importance des *conseils syndicaux inter-régionaux transfrontaliers*. On en compte actuellement 45 dans l'ensemble de l'Union européenne. C'est important.

◆ **M. Vicari** entend souligner l'importance de tous les éléments institutionnels dans le développement économique d'un territoire. Par « institutionnels », il faut comprendre l'ensemble des règles juridiques, syndicales, contractuelles, etc... grâce auxquelles un territoire peut faire fonctionner ses activités économiques. Ces règles supposent, pour les appliquer, la présence d'acteurs singuliers ou collectifs, le plus important de ceux-ci étant bien sûr, la puissance publique elle-même. Or on ne remarque pas assez à quel point la réussite ou l'échec d'un projet de reconversion dépend de la plus ou moins grande transparence avec laquelle ces règles sont connues et respectées. Plus que le niveau des

salaires ou le poids du fisc, un projet de création industriel n'est viable que si l'ensemble des règles institutionnelles et des garanties qu'elles constituent pour les acteurs est suffisamment aisé à comprendre en restant en deçà d'un certain niveau de complexité au delà duquel tout le système risque de se bloquer.

Juste un exemple : au niveau européen, les règles devant faciliter la mobilité professionnelle et géographique n'ont pas été assez harmonisées. Ainsi, selon le rapport Monti de 2010, sur les 800 certifications professionnelles reconnues à l'échelon européen, seules sept d'entre elles sont officiellement mises en pratique. Par exemple, pour conduire un train de l'Italie vers l'Allemagne, un conducteur italien a besoin de posséder un diplôme de fin d'études secondaires, alors que son collègue allemand nécessite un diplôme universitaire.

Dernière observation : le marché du travail en Europe est composé d'une myriade de périmètres régionaux sans véritable interface avec les périmètres voisins. C'est un des grands problèmes que les organisations syndicales renâclent à affronter : comment ouvrir concrètement les marchés du travail fermés que constituent les territoires et les régions ?

◆ **Klaus Mehrens** rappelle que, pour avoir participé lui-même à l'élaboration de plusieurs projets de reconversion, il a conscience des difficultés et des efforts que le passage à l'acte représente pour les salariés concernés. L'Europe va devoir affronter, dans les années qui viennent, des reconversions à une échelle bien supérieure à celle qu'elle a connue au cours des dernières années. Le passage de l'automobile traditionnelle à la voiture électrique n'ira pas sans bouleverser l'ensemble de la branche dans toute l'Europe, entraînant d'autant plus de retombées que cette industrie est souvent au centre de la production industrielle dans bien des pays. Même chose pour la production de l'énergie.

Il s'agit donc de se préparer à de telles échéances. Pour les syndicats agissant sur les lieux de travail ou en dehors, il faudra commencer par un effort systématique d'information. Et, à cet égard, les CEE pourront jouer un rôle essentiel. Klaus Mehrens estime lui aussi que les CEE devraient se voir reconnaître de nouveaux droits, à la hauteur des enjeux des projets de reconversion. Ainsi, ils devraient bénéficier d'une information précoce sur ces projets de manière à pouvoir en anticiper les difficultés et les solutions à y apporter. Les syndicats devront engager le combat pour se voir conférer, dans toutes les entreprises installées dans l'UE, deux droits essentiels : celui d'être informé, dès le départ, des projets de reconversion, et celui d'être associé aux décisions d'ordre économique prise par le management, dans l'esprit de la co-détermination à l'allemande. L'erreur serait d'informer les organisations syndicales et les représentants du personnel lorsqu'il est déjà trop tard pour redresser la barre.

◆ **Toni Ferigo** revient sur le problème de l'enclavement provoqué par un fonctionnement économique trop « institutionnel », c'est-à-dire trop entravé par le jeu des règles locales. Il propose d'imaginer un développement économique institutionnellement allégé, c'est-à-dire soumis à un régime juridique supra-régional et même supra-national, mettant en valeur tout le parcours du Danube, le fleuve européen par excellence qu'a célébré Claudio Magris dans un ouvrage.

◆ **Christiane Foucher**, sociologue, fait remarquer que dès lors que le pouvoir de décision des entreprises est dans la main des financiers, il devient plus difficile de piloter jusqu'à bon port une opération de reconversion socialement réussie. Seule parade à opposer au pouvoir financier, une plus grande implication des syndicats.



## TABLE RONDE CONCLUSIVE

---

**Vendredi 20 janvier 2012**

**Klaus Mehrens**

Directeur Régional d' IG Metall

**Alejandro Cercas**

Député européen

**Joerg Hofmann**

Directeur Régional IG Metall Stuttgart, Allemagne

**Susanna Camusso**

Secrétaire générale de la CGIL

**Bernard Thibault**

Secrétaire Général de la CGT

**Anne Demellenne**

Secrétaire générale de la FGTB

**Evelyne Pichenot**

Comité Economique et Social Européen, Bruxelles





## TABLE RONDE CONCLUSIVE

**Klaus Mehrens** propose d'approfondir le thème déjà abordé le jour précédent sur les conséquences de la crise économique et financière sur l'avenir de l'Europe sociale. Revenant sur un point déjà abordé par Bernadette Ségol, il souligne à nouveau l'importance de ce déséquilibre dans le partage de la richesse, entre d'une part le pourcentage réservé aux salaires, de plus en plus réduit depuis une quinzaine d'années, et d'autre part le pourcentage revenant aux profits.

Après avoir présenté les participants, Klaus Mehrens propose de lancer le débat sur la question de savoir de quelle marge de manœuvre les syndicats et le Parlement européen disposent pour faire avancer la cause de l'Europe sociale. Du même coup, se pose la question de l'avenir même de cette Europe sociale. A-t-elle d'ailleurs encore un avenir ? Et si oui, sur quels fondements peut-on bâtir un tel espoir ?

**Alejandro Cercas**, député européen, est guidé par une conviction centrale : en cédant à la tentation de « changer de paradigme », c'est-à-dire en remplaçant des objectifs politiques et sociaux par un objectif purement économique, l'Europe vise les acteurs sociaux au cœur, c'est-à-dire au cœur même de l'ambition européenne telle que le *Pacte Social* l'avait définie. Or il est évident que l'ultra-libéralisme d'une part, mais aussi le style bureaucratique de la *gouvernance* européenne, aboutissent actuellement à la dislocation de la sphère sociale bâtie depuis des générations dans les différents pays d'Europe. Les intérêts du *business* l'emportent sur ceux du monde des entreprises, des acteurs sociaux et des travailleurs. Ce diagnostic posé, tout n'est pas perdu. Aussi, la question n'est pas de savoir si le modèle social européen a un avenir, mais plus radicalement, de se demander si l'Europe comme projet politique a un avenir sans le maintien d'un modèle social européen.

Que faire ? C'est l'éternelle question de la gauche, et plus généralement de toutes les tendances politiques avec lesquelles il va être possible de bâtir des majorités du Parlement européen pour faire passer dans les faits les engagements du volet social présent dans le Traité de Lisbonne. Or la valeur centrale de ce dernier n'est pas l'économie de marché, mais l'économie sociale et l'éradication de la pauvreté. Tels sont les objectifs qu'impose la loi européenne, si on veut bien la prendre au sérieux. Il y va même là des marqueurs de l'identité européenne. N'oublions pas en effet que le Traité de Lisbonne va jusqu'à exiger que soit pris en compte l'impact social de toutes les politiques de l'Union. Pourtant, jamais le calendrier des engagements européens n'a été aussi antisocial qu'il ne l'est aujourd'hui. Ce n'est pas là l'effet de la crise, mais bien le résultat d'un choix politique. Or il s'agit là d'une option contre-productive du point de vue économique. De plus, la construction européenne aboutit à désorganiser radicalement le système de négociation collective, à commencer par les pays sous la tutelle de la *Troïka*, comme la Grèce, le Portugal et l'Espagne. L'idée est de profiter de la crise pour liquider l'acquis de quarante années de luttes syndicales et d'individualiser, une fois pour toutes, la relation de travail employeur/salarié.

Résultat : la valeur Europe s'effondre dans l'opinion publique espagnole. De 77 % d'opinions favorables, elle est désormais à 44 % et moins encore auprès des couches populaires. Que faire ? Il faut tout faire pour reconquérir la légitimité des engagements de progrès sociaux figurant explicitement dans les traités officiels. Il faut tout faire pour renverser la jurisprudence de la Cour de Justice de Luxembourg telle qu'elle s'est affirmée dans les arrêts *Viking*, *Rüffert* et *Laval* et réaffirmer la primauté des droits syndicaux sur la liberté économique. Il faut ensuite imposer une véritable négociation collective à l'échelon européen. La bonne parole sur les bonnes pratiques, les séminaires, les « livres verts » ne remplaceront pas la nécessité et même l'urgence de légiférer sur ces questions pourtant fondamentales.

Alejandro Cercas, en tant que membre de la commission des affaires sociales du Parlement européen, sera le prochain rapporteur d'une directive sur l'anticipation et l'information des organisations des travailleurs à l'occasion d'une restructuration industrielle. Il faudra livrer une bataille parlementaire pour que des décisions de ce genre, qui ont déjà touché 4 millions de salariés en Europe, ne puissent être prises sans que ne soient assumés, en même temps, leurs effets proprement sociaux. La bataille sera gagnée dès lors que le Parlement européen et les acteurs sociaux européens sauront joindre leurs forces pour la victoire.

◆ **Jorg Hofmann**, responsable régional d'IG Metall entend ajouter un point de vue de syndicaliste « très politique » à celui d'Alejandro Cercas :

- Il constate que, dans tous les pays d'Europe, l'écart entre les riches et les pauvres ne cesse de s'agrandir, conduisant à un appauvrissement progressif de plusieurs couches sociales, même parmi les personnes disposant d'un emploi, en fort contraste avec l'accumulation des profits à l'autre extrême. Ce déséquilibre dans la répartition des richesses n'est pas sans rapport avec un affaiblissement relatif des forces syndicales, qui se trouvent limitée par la présence dans leurs rangs d'un nombre croissant de salariés à statut précaire. C'est même là une évolution préoccupante pour l'avenir des syndicats en Allemagne et dans le reste de l'Europe.
- Il note simultanément un changement massif dans la structure de la « chaîne de valeur » aussi bien à l'intérieur de la production industrielle en Allemagne qu'ailleurs en Europe. L'acte de production obéit de plus en plus étroitement aux seules lois du marché si bien qu'on assiste à des délocalisations brutales du sud vers l'Est de l'Europe, sans tenir le moindre compte des destructions sociales qu'elles entraînent. Par ailleurs, l'écart grandit également entre la sphère de l'économie réelle et celle de la spéculation financière, avec les conséquences que l'on sait.

Il y a trois mois, le congrès d'IG Metall a clairement pris position en faveur d'une Europe à la fois écologique, politique et sociale. A ce titre, IG Metall a insisté sur la nécessité de corriger le péché originel de l'option non-démocratique inséparable de la construction européenne de manière qu'une politique économique et financière puisse trouver une forme de législation démocratique vérifiée. C'est qu'à cette condition que les écarts dans le niveau de vie moyen des différents pays d'Europe pourront entrer dans un « tunnel » de convergence planifié à long terme qui ne soit pas dans la seule main de la Commission et des gouvernements nationaux. C'est même à cette condition que pourront se construire des infrastructures européennes pour la promotion de la culture, de la recherche et du développement à l'échelon européen. On n'hésite pas à parler en Allemagne d'un nouveau « plan Marshall » destiné aux pays désireux de se doter de nouvelles perspectives économiques. La deuxième idée-force du congrès d'IG Metall a concerné l'introduction d'un salaire minimum garanti dans tous les pays de l'Union pour des emplois stables et équitables, la limitation des activités à salaires de misère, la lutte contre la flexibilité exagérée du travail et une politique innovante en faveur de l'accès des jeunes au monde de la production.

Comment réaliser de tels objectifs ? Quatre pistes sont sus-mentionnées :

1. Renforcer les syndicats. Sans une croissance des effectifs syndicaux, il sera difficile de réaliser les objectifs sus mentionnés.
2. Profiter des Conseils d'entreprise européens pour pousser au renforcement du nombre des emplois en bonne et due forme.
3. Favoriser les actions collectives décidées de façon centralisée entre les différentes régions et entre les différentes branches.
4. Inciter les syndicats à adopter une position commune face aux pouvoirs de la Commission et les gouvernements nationaux, de manière à les amener à se constituer en véritables contre-pouvoirs, conditions sans laquelle la construction européenne n'aura pas d'avenir.

◆ **Susanna Camusso**, secrétaire générale de la CGIL s'exprime au nom d'un pays qui se trouve écartelé entre, d'une part, l'obligation transmise par son gouvernement d'appliquer les normes définies par la BCE et la commission européenne, et d'autre part, l'interrogation angoissante de tout un pays, de plus en plus inquiet, des effets à long terme d'une politique aussi « restrictive » pour l'Italie et pour le reste de l'Europe. Peut-être qu'au cours des mois qui viennent l'euro sera sauvé. Mais qu'en sera-t-il de l'Europe sociale ? Son avenir n'est-il pas compromis ? Bien des raisons y conduisent. Il semble désormais acquis qu'aucune intervention publique ne soit plus admise pour orienter l'économie, que toute activité économique ait vocation à être privatisée, que rien ne justifie l'idée d'une politique industrielle à promouvoir, etc.. Quel sens y-a-t-il encore à donner à l'Europe un modèle spécifique à suivre dans l'avenir ? Cette évolution qui encourage le *laissez-faire* du marché est en totale contradiction avec les valeurs qui ont fondé l'Europe autour du *pacte du charbon et de l'acier*, c'est-à-dire autour de l'idée d'une politique industrielle ambitieuse.

Par ailleurs, on assiste au démantèlement de l'Etat Providence. Partout, que ce soit en Grèce, en Espagne, au Portugal ou en Italie, le mot d'ordre de la commission est le même : « Réduisez fortement le niveau des retraites, dérégulez intégralement le marché du travail ! », Comme s'il s'agissait de coûts trop lourds à porter pour les Européens de l'avenir ! Pour y parvenir plus rapidement, la Commission entend rendre impossibles les négociations collectives et promouvoir à l'inverse la pratique du contrat de travail individualisé. Tout se passe comme si les *partenaires sociaux* et le *dialogue social* n'avaient plus leur place dans la société européenne que l'on prépare. Plutôt que de réfléchir sur des stratégies de production et des stratégies commerciales à la hauteur du défi de pays émergents, les responsables européens ont décidé de faire du *modèle social* si caractéristique de la civilisation européenne, la seule variable d'ajustement face à la concurrence mondiale.

Simultanément l'investissement proprement dit diminue et laisse de plus en plus la place à la spéculation purement financière. Lorsque les syndicats discutent avec les employeurs, ils découvrent que ceux-ci ne font plus de distinction entre les exigences du marché financier proprement dit et celles du monde réellement productif.

Quant au Parlement italien, il a voté, il y a quelques mois, une loi aux termes de laquelle le système des retraites, rejetant le principe de solidarité intergénérationnelle de la répartition, reposera désormais sur une logique purement assurancielle. De plus la durée des cotisations augmentera considérablement ; cependant que dans l'ensemble du pays et, en particuliers dans les grandes entreprises, la tendance est à la réduction du personnel, nonobstant la croissance du chômage environnant, à commencer par celui des jeunes qui tourne autour des 30 %. De toutes façons, ils doivent attendre huit à neuf ans après la fin de leurs études pour entrer vraiment dans le monde du travail. Face à des politiques nationales accordées aux demandes de la Commission, cet organe composé de personnalités non élues, il devient urgent que les expressions syndicales trouvent un moyen de s'unifier à leur tour et donnent une forme visible à leur refus d'une Europe sans véritable mandat démocratique l'autorisant à imposer aussi unilatéralement sa vision ultra-libérale au fonctionnement de la société.

Les syndicats n'ont pas oublié la directive européenne définissant le contrat de travail à durée indéterminée comme la norme même de la relation de travail sur le sol européen. Il serait judicieux que le Parlement européen se souvienne des textes qu'il a votés et que pour le mouvement syndical trouve là l'occasion de se mobiliser pour le grand refus.

◆ **Bernard Thibault**, Secrétaire général de la C.G.T., rejoint, bien entendu, les préconisations de ses collègues syndicalistes. A ses yeux, loin d'être un accident de parcours, la crise traduit l'impasse dans laquelle s'enfonce un certain type de développement. Or les responsables ne semblent pas s'en rendre compte. Pis même, ils y répondent en reprenant le chemin des erreurs passées. C'est-à-dire en accélérant plus encore la valorisation du capital au détriment de la reconnaissance due au travail. Quel responsable européen oserait affirmer qu'une dimension proprement sociale est présente dans les différentes politiques économiques mises en place actuellement en Europe pour combattre la crise ? Le programme des initiatives prises à l'échelon européen est, de part en part, indexé sur les ambitions financières et, du même coup, à l'opposé de toute préoccupation sociale. C'est ce qui explique que les agences de notation jouent un rôle plus important que les citoyens ou que les parlements qui les représentent, pour décider de la nomination de leur Premier ministre. La question de la démocratie en Europe est maintenant posée sur le plan politique bien sûr mais d'abord aussi sur le plan économique. Les syndicalistes s'interrogent sur l'étrange évolution qui permet désormais à une poignée de « décideurs » nullement issus d'un arbitrage électoral, d'imposer à l'ensemble de l'UE une orientation économique envers et contre tout autre choix, à commencer par celui que préconisent les syndicats.

Ainsi s'explique que l'idée se répande que la responsabilité de la crise incombe aux Etats eux-mêmes, mauvais gestionnaires et, plus encore, aux travailleurs qui « coûtent trop cher » en France et dans le reste de l'Europe. Le contrat social au principe de ce que fut jadis et naguère *la démocratie sociale de marché* se voit partout remis en cause brutalement, par décision unilatérale, en contradiction avec les anciens engagements européens. L'Europe se trouve menacée dans le cœur même de ses valeurs. En sont la preuve, la déroute électorale de tous les gouvernements, de droite et de gauche, à l'issue de leur mandat ; et plus encore la montée des extrêmes, forts de leurs thématiques nationalistes et xénophobes. Le constat est cruel. L'Europe apparaît aujourd'hui comme

un espace dans lequel on exacerbe la mise en concurrence des travailleurs entre eux. Ainsi le gouvernement français s'évertue, à partir de critères eux-mêmes discutables, à démontrer que les travailleurs français coûteraient plus chers que leurs homologues allemands. L'objectif est clair il s'agit de tirer salaires et normes sociales vers le bas, au nom de cette Europe même, censée pourtant ouvrir aux peuples qui la constituent les portes d'un avenir meilleur. Cette perspective n'est tout simplement pas viable. Pas plus que n'est viable le duo de chef d'Etat Sarkozy-Merkel qui s'arroge le monopole des grandes décisions à prendre au niveau européen.

De toute manière, l'Union européenne fonctionne à géométrie variable et à ce titre ne renforce guère la logique d'une construction fédérale. D'où cette concurrence entre les marchés du travail, au nom de cette Europe même. D'où aussi, dans toute l'Europe, cette voie libre et ouverte à des actionnaires soucieux d'accaparer un niveau de dividendes supérieur à la part réinvestie dans l'appareil de production. En France, il a été démontré que le taux des dividendes versés n'a pas varié pendant ces deux dernières années quelle que soit la conjoncture dans laquelle se situaient les entreprises concernées. Comment, à partir d'un tel constat, prétendre culpabiliser les travailleurs sur le coût censé représenter leur propre salaire ? A cette injustice, il faut ajouter d'autres préoccupations, d'autres interrogations, comme celle de la nature même des biens et services dont il conviendrait de favoriser la production, autrement dit, la gestion du développement durable. Là encore, il est grand temps que la démocratie reprenne la main sur la seule gestion économique à court terme. Il y va tout simplement de l'avenir de l'humanité.

◆ **Anne Demelenne**, secrétaire Générale de la FGTB, Belgique, constate, elle aussi que le dialogue social va très mal en Europe. Il faut, en effet être deux pour dialoguer. Or on constate que les employeurs peuvent désormais se contenter de suivre les préconisations dictées par les instances européennes, via leurs gouvernements nationaux respectifs, en matière de reculs sociaux. Loin de partager les incertitudes exprimées par Emmanuel Julien à ce propos. Anne Demelenne n'hésite pas une seconde à désigner les marchés financiers comme les principaux responsables de la crise actuelle. Par exemple, pour s'en tenir au cas belge, ce n'est que depuis 2008 que la Belgique connaît une aggravation (15 %) de sa dette publique. Il a fallu d'abord et avant tout sauver les banques et pas seulement dans les Etats du sud, au prix de brèches économiques et sociales importantes et d'une diminution des rentrées fiscales. Au-delà de cette cause conjoncturelle, il faut aussi oser dénoncer le fonctionnement global du capitalisme, d'où la popularité, dans les milieux syndicaux, du slogan : « le capitalisme nuit gravement à la santé ».

Quant au nouveau traité européen, il est franchement inquiétant. D'abord, et le constat saute aux yeux, en raison de son caractère frontalement anti-démocratique. L'intrusion des autorités judiciaires en cas de « mauvaise » affectation des crédits budgétaires votés par des parlements élus, est bien une transgression d'un principe démocratique d'autant moins justifiable qu'elle n'est contrebalancée par aucune perspective ni aucune raison d'espérer en matière économique et sociale, sous la forme d'investissements publics et de relance. L'application de la règle d'or rend impossible l'usage de ces leviers. Les entrepreneurs devraient trouver là matière à rejoindre les inquiétudes des responsables syndicaux. De manière générale, rien depuis 2008 n'a été mis en place pour réguler le monde de la finance, ni l'emprise absurde que se sont arrogée les agences de notation.

Pourtant les solutions sont clairement identifiées. Bon nombre d'économistes et non seulement à gauche, insistent sur la nécessité de résorber l'immense accumulation des dettes souveraines par le truchement de la BCE. Cela dit, la relance qu'une telle politique rendrait possible, ne saurait se faire à coups d'austérité salariale justifiée au nom de la compétitivité sur le marché mondial. Rejoignant les vues de Bernadette Ségol, la syndicaliste belge insiste sur l'importance de négocier en Belgique et dans les pays avoisinants, des niveaux de salaire « décents » c'est-à-dire qui dépassant le niveau minimum. D'où la nécessité de coordonner les revendications par delà les frontières. Sans une telle coordination, les salariés belges, comme les salariés des autres pays européens, risquent non seulement de perdre le bénéfice de l'indexation dont ils jouissent encore, mais d'alimenter et d'accélérer une spirale de négociation vers le bas. Le « semestre européen » a comme effet d'instaurer dans tous les Etats de l'Union, la modération sociale, c'est-à-dire le recul social, même dans les pays qui, comme la Belgique, avaient « joué le jeu » ! Ce fameux tableau de bord que les instances européennes imposent, n'est qu'un jeu de dupes dont la CES et les syndicats qui y participent, ont toutes les raisons de se méfier. Autre dossier, les préconisations européennes en matière de fiscalité. D'un instrument privilégié pour une certaine redistribution sociale, la fiscalité est devenue un élément central de concurrence entre les nations européennes qui ne peut là aussi

que conduire à la catastrophe, c'est-à-dire au détricotage programmé des systèmes de protection sociale, dont l'Europe, au départ, avait été si fière.

Ces reculs sociaux concernent tous les Etats membres de l'Union européenne. Même le fait d'avoir un Premier ministre socialiste à la tête de la Belgique n'y change rien. On cible les conditions mises au calcul de la retraite, le montant et la durée des allocations-chômage, etc.... Ce sont là autant de mesures qui ne sont pas destinées à contribuer à éponger la dette publique, mais à graver dans les esprits l'idéologie néo-libérale. Que pèsent les atteintes portées aux acquis sociaux par rapport à l'envolée des dividendes servis aux actionnaires ? Il y va là d'un choix de société à l'échelle de l'Europe toute entière. Aussi, pour ce qui est de la Belgique, une grève générale a-t-elle été programmée pour le 30 janvier prochain, c'est-à-dire le jour même du « sommet européen ». En effet, il est temps que les syndicats sachent faire entendre leur voix, une voix unanime, une voie unifiée face aux injonctions toujours plus puissantes par lesquelles la Commission européenne et le Conseil essayent d'imposer leur vision ultra-libérale à des populations qui la refusent. Il est urgent que les syndicats émanant des différents pays d'Europe, sachent défendre leur bon droit, celui d'un contrat social européen venant contre-battre les dispositions du nouveau traité européen, qui outragent à un égal degré l'esprit démocratique et l'esprit de justice sociale, sans lesquels la construction européenne perd tout son sens.

### DÉBAT GÉNÉRAL

◆ **Armin Duttiné**, du syndicat Ver.di, partage lui-aussi, la conviction exprimée par Anne Demelenne, qu'une réponse syndicale unifiée au niveau européen est plus que jamais nécessaire. Mais comment y parvenir, si l'on songe que chacun des pays concernés présente un cas de figure différent. Les responsables de Ver.di, la deuxième confédération syndicale d'Allemagne ont quelques doutes sur les motivations de leurs adhérents à participer à une action collective transnationale. Cela dit, le troisième congrès d'UNI EUROPA qui regroupe l'ensemble des syndicats de services en Europe, a eu lieu, cette année, à Toulouse. Il en est sorti l'idée de mettre en place une alarme européenne par laquelle seraient conciliées la stratégie d'unification des actions collectives d'une part et d'autre part, la diversité des théâtres d'opération. Ainsi, en jour J, une grève générale serait déclenchée ici, comme bientôt en Belgique, tandis qu'ailleurs auraient lieu des manifestations ou des rassemblements dans les locaux des entreprises, ou des grèves, solution malheureusement interdite en Allemagne où les grèves à thématique ouvertement politiques sont interdites il s'agirait pour tous les salariés d'Europe de manifester leur détermination à défendre un certain niveau en matière de salaires, de retraites et de droits sociaux. Etant donné le rôle désastreux que joue la chancelière allemande, il faudrait peut être imaginer une manifestation des syndicats venus de tous les coins d'Europe, devant la chancellerie allemande, comme s'y sont déjà essayés la FGTB avec le soutien de Ver.di et d'autres syndicats allemands.

Selon Armin Duttiné, les temps sont mûrs pour que, considérant l'humeur de plus en plus hostile de leurs adhérents à l'égard de la construction européenne, les syndicats qui les représentent affichent frontalement leur refus de cette Europe-là. Ce n'est pas l'idée de l'intégration européenne que, ce faisant, les syndicats rejetteraient, loin de là, mais une certaine forme et un certain contenu que la construction européenne semble décidée, traité après traité, à graver dans le marbre, pour le malheur des peuples.

◆ **Anna-Lisa Alviti**, au nom de la *Confcommercio Lazio*, s'occupe des questions relatives à la formation dans les petites, voire les très petites entreprises de commerce et de services du Latium. La crise rend peut-être plus que jamais nécessaires des investissements de formation susceptibles de préparer les salariés aux exigences d'un marché du travail de plus en plus instable. C'est moins là une conviction qu'une interrogation adressée à l'assistance. Plus précisément, la question se pose de savoir quel rôle pourraient jouer les syndicats pour susciter des innovations en matière de formation susceptibles d'ouvrir aux travailleurs un avenir professionnel moins angoissant.

◆ **Christiane Foucher** propose que, pour obtenir des marchés publics, les entreprises satisfassent à plusieurs critères : participation des salariés aux conseils d'administration, négociation de l'affectation de la valeur ajoutée entre actionnaires et salariés de manière à la rééquilibrer, modulation de l'impôt sur les sociétés de manière à l'alléger en fonction du nombre de salariés.

◆ **Patrizio di Nicola**, spécialiste de la sociologie du travail, trouve dans les contributions des syndicalistes qui l'ont précédé, la confirmation de ce qui le frappe depuis longtemps, plus exactement depuis que la chute du mur de Berlin et ses répercussions ont lentement retiré tout fondement aux idéologies. Elles sont toutes mortes à l'exception de l'ultra-libéralisme qui trouve son terreau d'élection dans la *gouvernance* européenne. Celle-ci ressemble de plus en plus au modèle chinois, c'est-à-dire, à un capitalisme d'autant plus efficace qu'il se débarrasse de la contrainte démocratique. Ainsi s'explique que les banques imposent en Europe leur calendrier, leur intérêt et finalement leur personnel à la tête des Etats. Ainsi s'expliquent aussi que les diverses troïkas imposent partout les recettes désastreuses du F.M.I. Aujourd'hui, les gouvernements européens sont faibles et ne constituent pas en eux-mêmes des forces suffisantes pour modifier le cours des choses ni celui de cette Europe qui court au désastre. Pas plus que l'euro, cette Europe n'est une valeur à défendre à tout prix.

◆ **Javier Doz** avoue être obsédé par la question de savoir quelles devraient être les réponses appropriées de la part de différents syndicats européens aux politiques d'austérité, de blocage, voire de réduction des salaires et de réformes structurelles que leurs gouvernements respectifs leur opposent. L'Espagne, quant à elle, a connu les mobilisations les plus nombreuses depuis 1945. Toutes les manifestations suscitées dans l'ensemble de l'Europe par les politiques ultra-libérales ont permis aux différents mouvements sociaux de prendre conscience qu'à l'égard des instances européennes de Bruxelles, chaque pays était dans la même situation de dépendance. Or, malgré la prise de conscience de cet assujettissement commun aux décisions économiques et financières prises par les autorités européennes, les différents mouvements sociaux ne parviennent toujours pas à mettre sur pied une forme de coordination efficace. De manière générale, il ne faut pas se dissimuler que la coordination des différents univers syndicaux pour des actions hostiles à l'évolution de l'UE sera, de toutes façons, une entreprise extrêmement difficile. Non seulement l'idée d'une grève générale à l'échelle européenne apparaît passablement irréaliste, mais même des actions moins ambitieuses, réunissant une dizaine de pays européens, ne seront pas faciles à organiser, même si ce genre d'opérations doit pouvoir être encouragé, comme ce sera peut-être le cas le jour où les responsables européens ne craindront pas de dédier à « l'emploi et à la croissance » cette croissance que leurs décisions ont tuée dans l'œuf.

Après tout, on peut toujours rêver de quelques initiatives réelles dans ce sens, comme par exemple les 15 milliards d'euros prêts à être affectés à la Grèce mais pour l'utilisation desquels ce pays ne peut apporter aucun co-financement. Il serait maintenant question de les réaffecter à l'Espagne et au Portugal. Mais un tel arrangement est-il possible, est-il même souhaitable, si l'on prend au sérieux l'idée de solidarité entre les différents pays d'Europe ? Bref, il convient plus que jamais de savoir « doser » les formes d'action revendicative avec le réalisme qui convient entre pays européens.

◆ **Jacques Reland**, de l'institut « Global Policy » partage, lui aussi, le diagnostic général selon lequel la crise actuelle est celle d'un modèle de développement et que les solutions qu'on prétend y apporter, les fameuses « réformes » ont pour objet réel de faire reculer les *acquis sociaux*. Le seul espoir de changement réside dans la nouvelle orientation politique qui pourrait naître, en France et en Allemagne d'une victoire de la gauche aux prochaines élections. Messieurs Thibault pour la France, et Hoffmann pour l'Allemagne, partagent-ils cet espoir ?

◆ Répondant au nom de la Belgique, **Anne Demelenne** constate que la présence à la tête du gouvernement belge d'un socialiste déclaré ne change guère l'orientation des choses et n'apaise guère les craintes que beaucoup éprouvent de se voir dépouillés petit à petit des avantages de l'Etat-Providence. Si les Belges qui n'ont pourtant pas la culture la grève, en viennent à se rallier à l'idée d'une grève générale le jour d'un sommet européen, c'est bien parce que toutes les autres formes d'action ont échoué ! Les syndicats belges, en tout cas, ne reculeront pas et gardent l'espoir de faire bouger les choses.

◆ **Bernard Thibault**, lui aussi, estime qu'un syndicaliste ne peut pas perdre l'espoir d'influer sur le cours des événements. Cela dit, il n'estime pas non plus qu'une victoire électorale de la gauche puisse, à elle seule, constituer un point d'appui sur lequel les organisations syndicales pourraient se hisser pour faire valoir leurs revendications en matière de politique européenne. De fait, les modifications de fond que les syndicats d'Europe attendent dans le fonctionnement de la machine économique sont d'une ampleur telle qu'elles dépassent largement les capacités d'action de tel ou tel

chef de gouvernement, si bien intentionné soit-il. Seul un mouvement global de l'opinion publique pourrait créer les conditions d'un tel changement.

Les organisations syndicales, quant à elles, ne manquent pas de propositions pour améliorer les choses. Mais le rapport de forces actuel ne leur est pas favorable. L'important dans l'état actuel des choses, est d'accroître la capacité de « créer de l'évènement syndical » commun à l'échelle de l'Europe. Les actions syndicales n'ont jamais été aussi nombreuses qu'en 2011. Jamais non plus, elles n'ont été aussi peu convergentes, alors même qu'elles traduisaient, chacune dans son registre propre, une même opposition aux effets de la politique ultra-libérale imposée par les instances officielles. Qui est en mesure de défendre sur le terrain, un certain nombre de valeurs et de principes, ceux-là mêmes que l'Europe des origines avait mis en avant, sinon le mouvement syndical ? Il n'y a personne d'autre. Ne pas agir maintenant serait coupable. Face aux dynamiques nationales, les organisations syndicales d'Europe, ont donc le devoir de réveiller et de ré-affirmer fortement l'intérêt général des travailleurs européens. Aucun autre acteur collectif ne pourra remplir cette fonction.

◆ **Susanna Camusso** a, elle aussi, la conviction que les temps sont venus pour que les organisations syndicales coordonnent leurs forces, non seulement pour s'opposer à l'ultra-libéralisme de l'Europe inscrite dans la zone euro, mais plus largement à l'éclatement de l'Europe en plusieurs cercles. Le mouvement syndical européen doit être celui de l'Europe à 27. Les organisations syndicales doivent rappeler la nécessité de mettre au centre de la construction européenne le travail au sens premier du terme. Si le travail se voit réduit à ce qu'il a tendance à devenir aujourd'hui, instable, précaire, privé de ses compléments sociaux, réduit à une pure fonction d'ajustement aux conditions de la concurrence, ce sera alors pour la société européenne un grand retour en arrière. Seul le travail peut donner un sens à l'idée du modèle social européen, sans lequel l'idée même de l'Europe comprise comme un projet dépassant la concurrence entre les nations qui la composent, deviendra, à son tour, une utopie irréalisable.

◆ **Joerg Hofmann** n'est naturellement pas opposé à l'idée de modifier radicalement l'orientation politique de l'Union européenne, mais il juge plus réaliste de donner la priorité à la stratégie syndicale. L'avenir de l'Europe sociale dépend, comme l'avait déjà souligné Anne Demelenne, de la nature et de la réalité du dialogue entre les partenaires sociaux. Encore faut-il que le dialogue ne soit pas biaisé. Et s'il s'agit de donner un peu plus de substance à la réalisation de l'Europe sociale, c'est peut-être sur la question du partage entre capital et travail qu'il faudra commencer. C'est sur cet enjeu que peut s'accumuler la mobilisation syndicale et même un préalable indispensable à toute autre incursion sur un terrain plus politique.

Par exemple, ce n'est pas en demandant à l'industrie allemande de réduire ses excédents d'exportation à destination du reste de l'Europe que l'on fera avancer la cause des travailleurs. Les syndicats allemands tiennent en effet à maintenir les avantages en matière de salaires et de conditions de travail qu'ils ont pu négocier dans le secteur industriel pour leurs mandants. En revanche, il leur incombe de concentrer leur lutte pour améliorer sensiblement le niveau des salaires et les conditions de travail dans le secteur des services et des petites unités non couvertes par des conventions collectives et plus généralement dans le secteur du travail précaire. Les conditions seraient alors réunies pour une relance de la demande interne qui pourrait profiter au reste des économies européennes en position de la satisfaire. C'est en remédiant à la nature très déséquilibrée de la politique salariale en Allemagne que les combats syndicaux pourront le mieux contribuer à la mise en place de cette Europe sociale, plus efficacement qu'un appel à la coordination des mouvements syndicaux sur des mots d'ordre purement politiques, même si celle-ci est également nécessaire dans un deuxième temps.

◆ **Alejandro Cercas** s'inquiète d'avoir entendu évoquer l'idée d'une construction européenne se poursuivant indépendamment de la survie de l'euro. Ce serait une très grave erreur. L'euro est le gage même de la construction européenne. N'oublions pas que sa naissance a été obtenue en échange de la réunification allemande, qu'il a fortement accéléré la mise en place du marché unique, et que c'est le symbole même de l'ambition européenne. Les ennemis de la construction européenne ne s'y trompent d'ailleurs pas, tant il est vrai que c'est sur l'existence même de l'euro qu'ils concentrent leurs attaques. Bref, le maintien de l'euro se justifie en termes politiques plus encore qu'en termes purement économiques. De même, il n'est pas possible de revenir sur la *jurisprudence Ruffert* concernant les clauses des contrats sur les marchés publics en contradiction avec les dispositions figurant dans le Traité de Lisbonne. Or cette même jurisprudence

s'avère également contraire à la *Convention 94 de l'OIT*. Celle-ci prévoit en effet que les contrats publics ne sauraient avoir pour effet d'exercer une pression vers le bas sur les salaires et les conditions de travail. Cette disposition ne saurait prévaloir, insiste le député européen, sur le principe de libre circulation. Là encore, il y va d'une certaine idée de l'Europe.

◆ **Evelyne Pichenot** prend la parole au nom du *Comité économique et social européen* (le CESE) dont elle présente le fonctionnement, les activités et les objectifs. Elle insiste sur son rôle de coordination et de synthèse en liaison avec les Conseils économiques et sociaux nationaux. Sa philosophie vise à placer les droits sociaux et les libertés économiques sur un pied d'égalité. Autrement dit, politiques sociales et politiques du marché du travail constituent une condition essentielle de la performance économique telle qu'on doit la concevoir en Europe, et nullement une simple résultante de la croissance. Ainsi se justifie l'effort de calculer le coût d'une *Europe non-sociale*, où la précarité, la pauvreté et l'effacement du dialogue social laisseraient le champ libre aux seules forces du marché. Le Comité propose par ailleurs de mieux gérer les budgets de manière à mieux financer les projets d'infrastructure, en se montrant partisan d'une augmentation des ressources propres de l'Union européenne, par le recours à une taxe sur l'énergie. De manière plus générale, le CESE estime que l'engagement de la société civile est un élément déterminant pour re-fonder le projet d'une société vraiment européenne. Il entend, à cet égard, continuer à jouer ce rôle d'intermédiaire et de passerelle entre ces deux univers.



## **SYNTHÈSES ET CONCLUSIONS**

---

**Vendredi 20 janvier 2012**

**Klaus Mehrens**

Directeur Régional d' IG Metall

**Joël Decaillon**

Vice-Président exécutif de Lasaire



◆ **Klaus Mehrens**

Le thème central de la biennale « la crise et ses effets sur la dimension sociale européenne » a été traité dans la première table ronde. Des exemples de négociations sociales transnationales y ont été présentés de façon très concrète. L'ensemble du thème a d'ailleurs été repris dans la discussion conclusive, à l'occasion de laquelle se sont croisées les analyses proposées par quatre organisations syndicales issues de quatre Etats-membres, invitées à débattre avec les participants de la biennale. Le constat fait dès le début du colloque, a été repris dans les conclusions : les origines de la crise sont indissociables d'une profonde injustice sociale suscitée par le partage inégal des revenus et des richesses.

Le deuxième thème abordé au cours de ces deux journées s'est centré sur la perte déjà constatable et qui risque de s'aggraver, de la substance démocratique elle-même. Cette perte ne concerne pas seulement le fonctionnement des structures de la démocratie parlementaire, mais aussi l'efficacité des négociations collectives au niveau des accords de branche.

Il n'est pas nécessaire de se référer aux classiques de la démocratie sociale pour établir un lien entre une démocratie efficace et un ordre juste, visant à s'approcher toujours davantage des conditions d'une égalité réelle. « Il n'y a pas de socialisme sans liberté ! Le socialisme ne peut se réaliser qu'à travers la démocratie et la démocratie a besoin du socialisme pour se compléter ». Tels furent les mots de la toute nouvelle « internationale socialiste » au moment de sa fondation en 1951. Même si la formulation peut sembler datée par rapport à nos sensibilités actuelles, elle conserve sa pertinence. Dans tous les Etats membres, c'est comme si une représentation en quelque sorte dégénérée de l'exigence de justice remplaçait de plus en plus nos idéaux et que partout l'inégalité gagnait du terrain. C'est là pour nous, une constatation très préoccupante d'autant plus que la crise actuelle accentue plus fortement encore cette tendance. Le tissu déjà fragile des structures démocratiques de l'Europe ne peut qu'ajouter à notre inquiétude.

Le rôle des partenaires sociaux, que nous avons examiné de près au cours de ces deux jours s'avère essentiel dans cette lutte contre l'injustice sociale. Toujours à l'œuvre à l'intérieur d'un cadre précis, ils agissent sous trois modalités distinctes par rapport aux autorités publiques : complète autonomie, coopération ou conflit. Depuis un certain temps, ils remplissent leur mission, du moins pour ce qui est du partage des richesses, de manière peu convaincante. Reste à savoir ce qui a contribué à les affaiblir. Dans quelle mesure le cadre à l'intérieur duquel ils interviennent, s'est-il lui-même modifié ? Autant de questions pour les parties concernées : aux syndicats d'abord qui se doivent de réagir aux nouveaux défis, aux employeurs ensuite qui attachent tant de prix au maintien des structures sociales, et enfin aux responsables politiques à qui incombe la charge de savoir si le temps n'est pas venu de configurer autrement le cadre à l'intérieur duquel les partenaires sociaux peuvent le mieux jouer leur rôle.

Je ne peux pas aborder tous ces points et je me contenterai de mentionner, d'un point de vue syndical, quelques conséquences à tirer des exposés et des discussions qui s'en sont suivies autour des thèmes centraux de la biennale.

Dans la mesure où, elles sont considérées comme les seules solutions à apporter à la crise, aussi bien la privatisation que la dérégulation ont été jugées comme des réponses inadéquates aux défis de la mondialisation. D'autant plus qu'en raison de leurs effets sur le partage de la valeur ajoutée, elles sont à ranger du côté des causes de la crise et conduisent du même coup à l'affaiblissement du contre-pouvoir syndical. C'était déjà une tendance qu'on avait pu constater dans les crises des deux dernières décennies. Il revient aux syndicats de se demander s'ils n'auraient pas dû mettre plus l'accent qu'ils ne l'ont fait sur la lutte contre la dérégulation au cours de ces années-là.

Il est plus urgent que jamais que les syndicats puissent, dès maintenant, définir des politiques, au niveau national aussi bien qu'au niveau européen, à même de renforcer l'idée d'une Europe sociale et les conditions de sa réalisation concrète. En d'autres termes, il faut que les organisations nationales et les fédérations regagnent et exploitent leur capacité organisatrice au sein des entreprises et dans l'ensemble de la société. En effet, si les syndicats sont déjà faibles sur leur terrain national, ils ne pourront pas non plus exercer, au niveau européen, la force nécessaire pour imposer la mise en place de l'Europe sociale. En même temps, la coordination et la concentration de toutes les actions syndicales au niveau européen s'avèrent une nécessité absolue, ce qui veut dire d'abord et avant tout, la

coordination des politiques salariales. Dans les années 90, la coordination des négociations salariales dans la métallurgie avait pris comme base de discussion le chiffre issu de l'augmentation des prix de production additionnés à la croissance de la productivité. Telle doit être encore aujourd'hui la règle à suivre.

Le système des négociations salariales autonomes est non seulement au cœur de l'Europe sociale, mais plus encore il est l'élément le plus authentiquement démocratique au sein du monde économique. Pour qu'un tel système fonctionne, encore faut-il mettre en place, non seulement un cadre juridique sur lequel s'appuyer, mais aussi des organisations d'employeur à la fois stables et aptes à une certaine intégration. Qui dit cadre juridique dit bien sûr le droit de se syndiquer et le droit de grève. Ce n'est pas en restreignant l'exercice de ces deux droits qu'on pourra espérer contribuer à résoudre la crise actuelle.

Et, pour finir, les débats de la biennale ont été l'occasion de souligner l'importance des systèmes de représentation des salariés lorsqu'ils fonctionnent efficacement au sein des entreprises, des régions, des Etats nationaux, et finalement au niveau de l'Union européenne. S'il faut mesurer la qualité démocratique de l'Europe, ce ne sont pas seulement la réalité des élections, des textes constitutionnels, des traités ou du fonctionnement du parlement européen qu'il faut prendre en compte, mais aussi la manière dont sont réglés les conflits dans la vie quotidienne ou sur le lieu de travail, ainsi que la manière dont les salariés peuvent peser dans la solution des problèmes qui les concernent. Aussi bien la limitation des droits des salariés s'avère-t-elle un remède à courte vue contre la crise, mais de plus, plutôt contre-productif. Les controverses autour du sauvetage de la monnaie unique ou des systèmes financiers ont pour effet de marginaliser un peu plus la thématique proprement sociale de l'Europe. Si l'on défend encore la dimension sociale de l'Europe, il n'est plus qu'à peine question d'en étendre l'application, comme l'urgence le commanderait. Le rôle des partenaires sociaux est peut-être, devenu plus difficile à remplir. Il est donc d'autant plus urgent qu'ils puissent se faire entendre. C'est, en tout cas, dans cette perspective, qu'il faut comprendre notre colloque.

En tout cas, l'idée d'une Europe réduite à un espace économique commun n'aura pas assez de force en elle-même pour en assurer la survie. L'avenir de l'Union européenne repose sur la présence en son sein de ces deux foyers de chaleur : une politique visant à la paix et une ambition sociale.

◆ **Joël Decaillon**, vice-président exécutif de Lasaire, se félicite de l'excellente qualité des débats grâce auxquels plusieurs thèmes importants ont été abordés. Pour sa part, s'il devait en retenir un, propre à nourrir une réflexion plus approfondie, ce serait celui de l'entreprise pris au sens extensif du terme, c'est-à-dire comprise comme réseau qui va bien au-delà d'un seul personnage de l'entrepreneur en tant que tel. En d'autres termes le système *entrepreneurial* dépasse la seule figure du patron, élément important certes, mais dont la qualité représentative est à restituer à l'intérieur d'un ensemble beaucoup plus complexe. Une telle reconfiguration permettrait de favoriser l'émergence de solutions industrielles innovantes et aussi de faire droit aux exigences écologiques. Ce serait aussi une autre façon de reconnaître que la *complexité* comme mode d'organisation de la société est ce qui doit être pensé non comme obstacle mais comme une stimulation à l'action, loin du simplisme, caractéristique d'un certain populisme.

Dans l'esprit de la déclaration de Philadelphie, il convient de rappeler sans cesse que le travail n'est pas une réalité purement économique mais qu'il fallait lui ajouter une autre signification. Or, c'est là un message presque impossible à faire passer auprès des responsables politiques actuels. Il faut compter sur l'indignation des jeunes générations devant le spectacle des injustices sociales auxquelles elles sont confrontées, et, la coupler avec l'expérience de leurs aînés pour se frayer un chemin vers l'action.